

L'oiseau libre

en Haute-Normandie

N°2



HAUTE-
NORMANDIE

Sommaire

Les oiseaux de la Côte d'Albâtre

RESUMÉ	P. 7
1. INTRODUCTION	P. 8
1°) Situation	
2°) Habitats	
3°) Prospection	
4°) Bilan général ornithologique	
2. FALAISES	P. 14
1°) Intérêt patrimonial	
2°) Fréquence	
3°) Abondance	
a) Espèces au-dessus des estimations de l'inventaire	
b) Espèces au-dessous des estimations de l'inventaire ou des hypothèses	
c) Autres espèces	
4°) Conclusion	
3. VALLEUSES ET PLATEAUX	P. 17
1°) Intérêt patrimonial	
2°) Fréquence	
3°) Abondance	
a) Espèces au-dessus des estimations de l'inventaire	
b) Espèces au-dessous des estimations de l'inventaire ou des hypothèses	
c) Autres espèces	
4°) Conclusion	
4. CONCLUSION GENERALE	P. 21
5. REMERCIEMENTS AUX PARTICIPANTS	P. 21

Les oiseaux du Pays d'Ouche

RESUMÉ	P. 22
1. INTRODUCTION	P. 23
2. INTERET PATRIMONIAL	P. 29
3. FREQUENCE	P. 31
4. ABONDANCE	P. 33
a) Espèces au-dessus de la moyenne régionale	
b) Espèces au-dessous de la moyenne régionale	
c) Autres espèces	
5. CONCLUSION	P. 36
6. REMERCIEMENTS AUX PARTICIPANTS	P. 36

Les oiseaux du Petit Caux

RESUMÉ	P. 37
1. ANALYSE GENERALE DE L'AVIFAUNE ET DIVERSITE	P. 40
2. INTERET PATRIMONIAL	P. 42
3. FREQUENCE	P. 44
4. ABONDANCE	P. 46
a) Espèces au-dessus de la moyenne régionale	
b) Espèces au-dessous de la moyenne régionale	
c) Autres espèces	
5. CONCLUSION	P. 48
6. REMERCIEMENTS AUX PARTICIPANTS	P. 48

Notes ornithologiques

1. HUPPE FASCIEE	P. 49
2. HYPOLAÏS ICTERINE	P. 50
3. AIGRETTE GARZETTE	P. 52
4. HERON GARDEBŒUF	P. 53

Les oiseaux de la Côte d'Albâtre

Dates de prospection : 7 et 8 mai 2005
4 et 5 juin 2005

Rédaction : Frédéric MALVAUD

RESUMÉ

La LPO Haute-Normandie a prospecté en 2005 les falaises de la côte d'Albâtre (73 km sur 120 km) ainsi que les valleuses de haut de plateaux avoisinantes. Cette étude a été réalisée lors de deux week-end en mai et juin. 18 secteurs ont été suivis. L'étude a permis d'évaluer les effectifs des 22 espèces nicheuses sur les falaises et l'estran et de préciser l'abondance et la fréquence des 73 espèces nicheuses des valleuses.

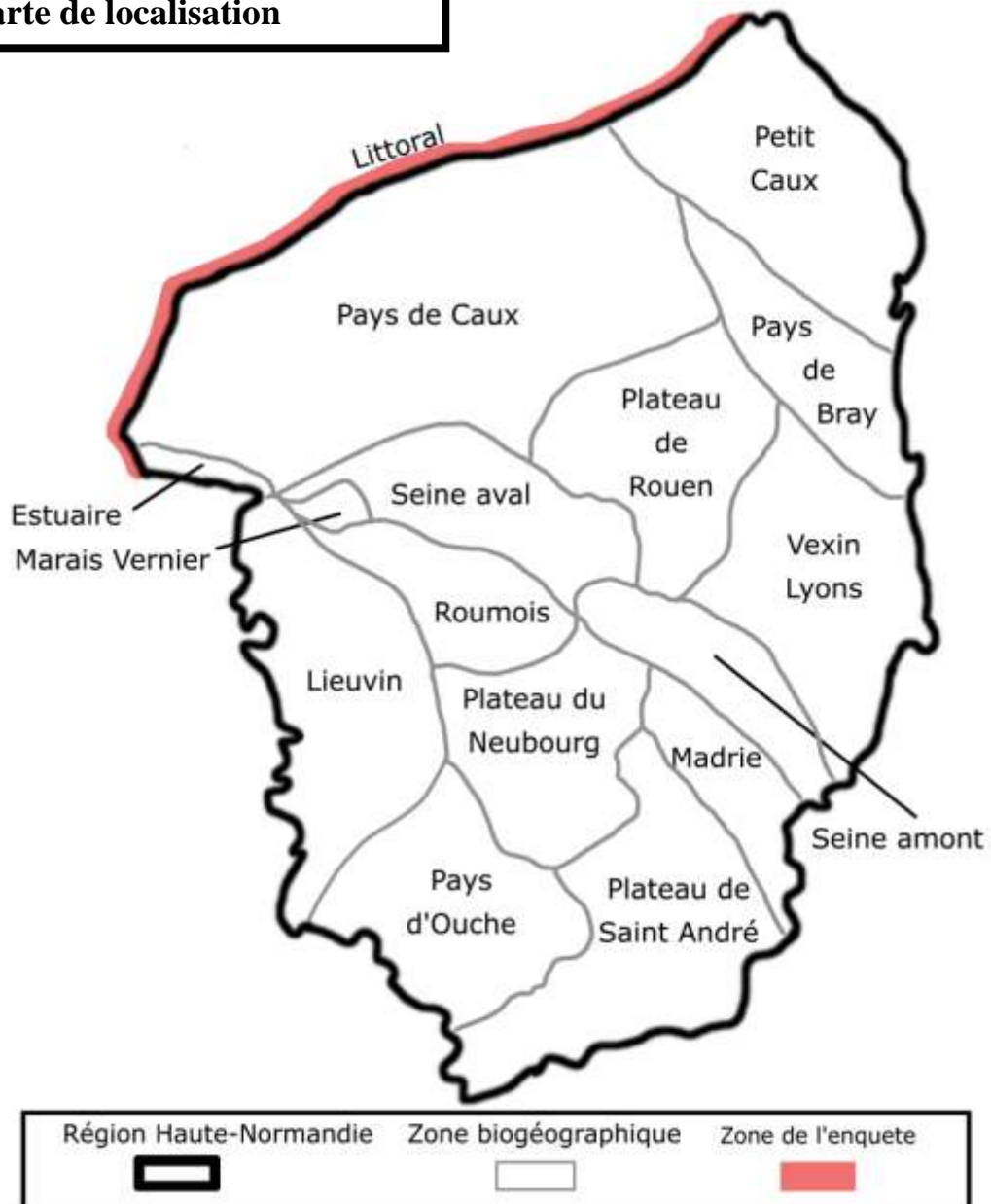
Si certaines espèces voient leurs effectifs augmenter par rapport aux précédentes données (goéland marin, faucon pèlerin), d'autres semblent en déclin marqué (mouette tridactyle, fulmar boréal). Les secteurs de valleuses sont un bastion régional pour quelques espèces : fauvette grisette, linotte mélodieuse, tarier pâtre, bruant proyer et pipit farlouse.

1. INTRODUCTION

1°) Situation :

Sur 120 km, la côte d'Albâtre déploie ses imposantes murailles de craie qui peuvent atteindre une hauteur de 100 m, de l'estuaire de la Seine jusqu'au Tréport pour sa partie normande. Plus au nord, le même relief de falaises continue sur une vingtaine de km dans le département de la Somme, jusqu'à l'estuaire de la Somme. Constituées sous la mer, ces falaises de craie se sont soulevées il y a environ 2 millions d'années. Ce soulèvement continue aujourd'hui à raison d'un cm par siècle, ce qui est considérable au niveau géologique.

Carte de localisation



2°) Habitats :

Ces falaises s'érodent et chutent régulièrement tandis que des vallons (ou valleuses), perchés ou non, se creusent sous l'effet de l'eau de pluie. Ainsi, ces falaises se forment sous l'effet de deux mouvements érosifs contradictoires :

- en premier, une vallée fluviale aujourd'hui asséchée qui tendait vers un profil d'équilibre en se raccordant sans cesse au même niveau que l'estran par érosion fluviale.
- en second, une érosion marine qui fait reculer sans cesse la falaise et qui tronque de plus en plus haut l'ancienne vallée fluviale.

C'est pour cela que l'on observe ce phénomène de vallées suspendues sur le littoral Cauchois, les falaises étant constituées de roches tendres (craie, marne et argile à silex) "rapidement" érosives sous l'effet de la houle.

La physionomie du paysage est donc remarquable :

- un estran très réduit, constitué de galets, recouvert presque entièrement par la marée quotidienne.
- Une falaise abrupte, au relief de temps en temps adouci par les effondrements, qui peuvent lorsqu'ils sont conséquents être colonisés par la végétation (herbe et buissons).
- Un plateau à végétation rase (hors le secteur de Varengueville), constitué de lambeaux de pelouses aéro-alines, de prairies pâturées et de cultures. Il y a une différence marquante entre la partie sud (Antifer à Veules les Roses) et la partie nord (Veules au Tréport) : la partie sud abrite beaucoup plus de secteurs à ajoncs. Dans la partie nord existe la seule vraie forêt littorale, à Varengueville.

3°) Prospection :

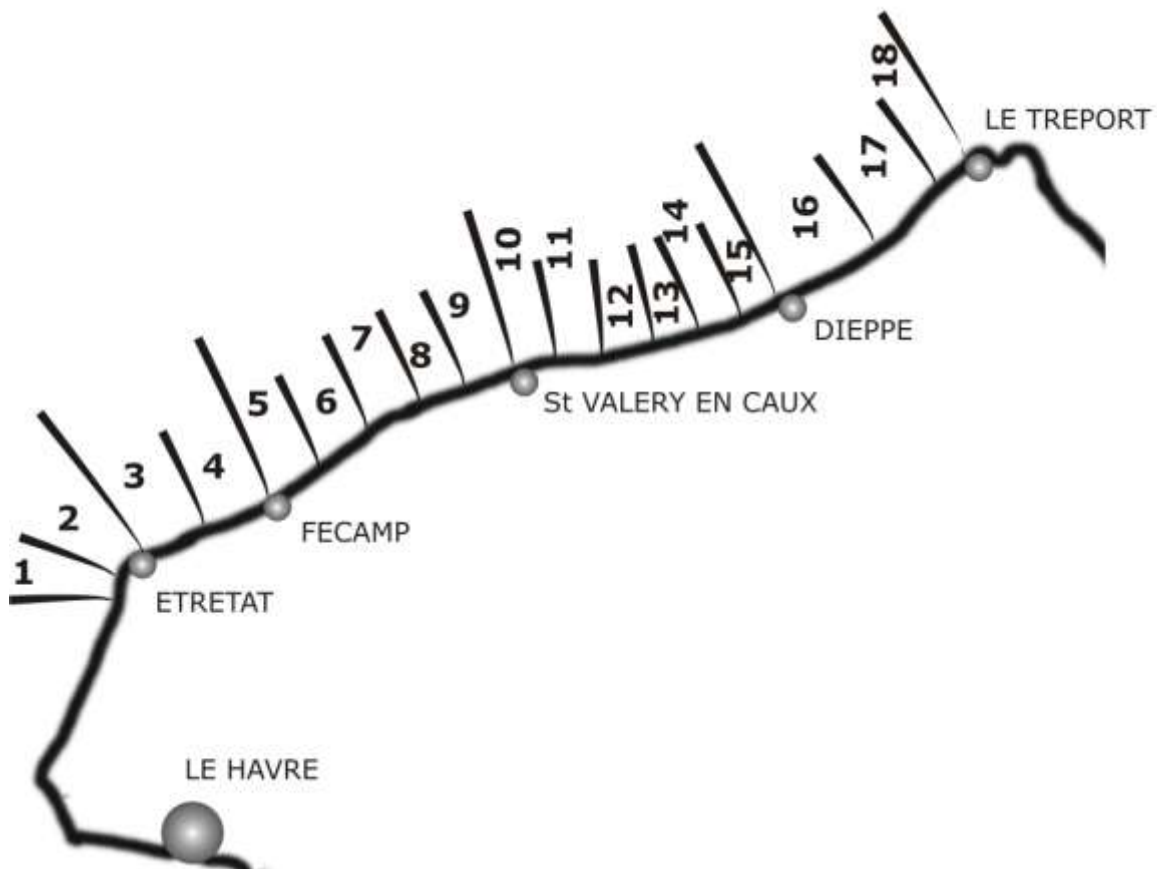
Sur 18 secteurs délimités, 16 secteurs de falaises et 15 secteurs de valleuses ont été prospectés, de Saint Jouin-Bruneval à la frontière de la Somme. Nous n'avons donc pas prospecté la partie sud, du Havre à Antifer.

On peut évaluer :

Falaises : pourcentage de fréquence (nombre de zones où l'espèce est présente sur le total des zones prospectées) et extrapolation des effectifs (73 km prospectés sur 120 km).

Valleuses : la couverture n'est pas assez uniforme au niveau du protocole pour évaluer les effectifs sur le linéaire du littoral, mais on peut calculer un pourcentage de fréquence (nombre de zones où l'espèce est présente sur le total des zones prospectées) et un indice d'abondance : effectifs cumulés et classés.

CARTE DES ZONES PROSPECTEES



LISTE DES ZONES PROSPECTEES
FALAISES ET VALLEUSES
COTE D'ALBATRE 2005

N° Zone	Noms	Distance
1	Bruneval - Cap d'Antifer	3 km
2	Cap d'Antifer - Etretat	XXXX
3	Etretat - Vaucottes	1,5 km
4	Vaucottes - Fécamp	7 km
5	Fécamp - Eletot	5 km
6	Eletot - St Pierre en Port	5 km
7	St Pierre en Port - Petites Dalles	3 km
8	Petites Dalles - Veulettes	3,5 km
9	Veulettes - St Valéry	3,5 km
10	St Valéry - Veules les Roses	6 km
11	Veules les Roses - St Aubin	5,5 km
12	St Aubin - Quiberville	4 km
13	Quiberville - Varengeville	4,5 km
14	Varengeville - Pourville	3,5 km
15	Pourville - Dieppe	XXXX
16	Dieppe - Petit Berneval	7 km
17	Penly - Criel	8 km
18	Criel - Le Tréport	3 km
	TOTAL	73 Km

4°) Bilan général ornithologique :

91 espèces ont été observées : 79 nicheurs et 12 de passage (grèbe huppé, aigrette garzette, fou de Bassan, sterne caugek, mouette rieuse, sterne pierregarin, traquet motteux, martinet noir, spatule blanche, huîtrier pie, grand corbeau, petit gravelot).

Sur les secteurs de falaises : 22 nicheurs et 8 de passage.

Sur les secteurs de valleuses : 73 nicheurs et 4 de passage.

RESULTAT FALAISES

Nombre de zones prospectées en 2005 : 16

Linéaire prospecté : 73 km

	ESPECES	Fréquence en %	Abondance (effectifs totaux)	Effectifs estimés Falaises En couples
1	Accenteur mouchet	6	1	2
2	Bergeronnette grise	90	61	100
3	Choucas des tours	90	142	230
4	Cormoran huppé	6	1	2
5	Etourneau sansonnet	30	10	15
6	Faucon crécerelle	19	3	5
7	Faucon pèlerin	69	13	20
8	Fauvette grisettes	6	2	5
9	Fulmar boréal	80	53	90
10	Goéland argenté	100	2818	4600
11	Goéland brun	25	16	16
12	Goéland marin	45	49	80
13	Grand Cormoran	50	350	350
14	Hirondelle de fenêtre	63	164	270
15	Hirondelle de rivage	19	128	210
16	Merle noir	6	1	2
17	Moineau domestique	6	7	10
18	Mouette tridactyle	13	540	540
19	Pigeon biset	38	26	40
20	Pigeon colombin	6	1	2
21	Rougequeue noir	45	12	20
22	Troglodyte mignon	25	19	30

RESULTATS VALLEUSES

Nombre de zones prospectées: 15

	ESPECES	Fréquence en %	Abondance (effectifs totaux en couples)
1	Accenteur mouchet	53	22
2	Alouette des champs	60	38
3	Bergeronnette flavéole	13	2
4	Bergeronnette grise	60	14
5	Bouscarle de Cetti	20	8
6	Bouvreuil pivoine	47	10
7	Bruant des roseaux	13	7
8	Bruant jaune	80	30
9	Bruant proyer	40	15
10	Buse variable	20	3
11	Canard colvert	20	3

LPO Haute-Normandie

	ESPECES	Fréquence en %	Abondance (effectifs totaux)
12	Caille des blés	7	1
13	Chardonneret élégant	53	19
14	Chouette hulotte	13	2
15	Cisticole des joncs	33	5
16	Corbeau freux	60	154
17	Corneille noire	73	40
18	Coucou gris	13	2
19	Cygne tuberculé	13	2
20	Epervier d'Europe	13	3
21	Etourneau sansonnet	67	45
22	Faisan de Colchide	27	4
23	Faucon crécerelle	73	13
24	Faucon hobereau	13	2
25	Fauvette à tête noire	87	56
26	Fauvette babillarde	13	2
27	Fauvette des jardins	33	9
28	Fauvette grisette	80	47
29	Foulque macroule	7	2
30	Gallinule poule-d'eau	20	8
31	Geai des chênes	47	9
32	Gobemouche gris	7	1
33	Grimpereau des jardins	20	6
34	Grive draine	13	2
35	Grive musicienne	80	27
36	Hirondelle de fenêtre	47	27
37	Hirondelle de rivage	7	5
38	Hirondelle rustique	80	71
39	Hypolaïs polyglotte	47	12
40	Linotte mélodieuse	73	62
41	Locustelle tachetée	7	1
42	Merle noir	100	86
43	Mésange à longue queue	33	10
44	Mésange bleue	53	15
45	Mésange charbonnière	67	29
46	Mésange nonnette	7	1
47	Moineau domestique	67	55
48	Perdrix grise	27	7
49	Phragmite des joncs	13	7
50	Pic épeiche	27	4
51	Pic vert	40	7
52	Pie bavarde	53	11
53	Pigeon biset	53	27
54	Pigeon colombin	20	4
55	Pigeon ramier	73	41
56	Pinson des arbres	80	57
57	Pipit farlouse	53	23
58	Pouillot fitis	7	1
59	Pouillot siffleur	7	1
60	Pouillot véloce	73	60

	ESPECES	Fréquence en %	Abondance (effectifs totaux)
61	Roitelet à triple-bandeau	20	4
62	Roitelet huppé	7	1
63	Rougegorge familier	60	28
64	Rougequeue noir	7	1
65	Rousserolle verderolle	13	7
66	Serin cini	7	1
67	Sittelle torchepot	27	7
68	Tarier pâtre	73	21
69	Tourterelle des bois	33	18
70	Tourterelle turque	53	16
71	Troglodyte mignon	80	69
72	Vanneau huppé	7	1
73	Verdier d'Europe	53	14

2. **FALAISES**

1°) Intérêt patrimonial

CLASSEMENT DES ESPECES PAR INTERET PATRIMONIAL

	ESPECE	STATUT
1	Cormoran huppé	Rare Liste rouge
2	Faucon pèlerin	Rare Liste rouge
3	Fulmar boréal	Rare Liste rouge
4	Goéland brun	Rare Liste rouge
5	Goéland marin	Rare Liste rouge
6	Mouette tridactyle	Rare Liste rouge
7	Hirondelle de rivage	Assez rare Liste orange
8	Grand cormoran	Assez rare
9	Faucon crécerelle	Peu commun
10	Goéland argenté	Peu commun
11	Pigeon colombin	Peu commun
12	Accenteur mouchet	Commun
13	Bergeronnette grise	Commun
14	Choucas des tours	Commun
15	Etourneau sansonnet	Commun
16	Fauvette grisettes	Commun
17	Hirondelle de fenêtre	Commun
18	Merle noir	Commun
19	Moineau domestique	Commun
20	Pigeon biset	Commun
21	Rougequeue noir	Commun
22	Troglodyte mignon	Commun

Bilan patrimonial : 6 espèces rares, en liste rouge, sont présentes sur les secteurs de falaises, 5 oiseaux marins et le faucon pèlerin.

Il faut y ajouter 2 espèces assez rares, l'hirondelle de rivage (liste orange) et le grand cormoran.

Enfin, 14 espèces peu communes et communes ont été notées. Parmi elles, il convient de noter l'importante population de goéland argenté et quelques passereaux présents sur les rebords herbeux des falaises : accenteur mouchet, fauvette grisette, merle noir, troglodyte mignon.

Peu de nicheurs occupent l'estran pour s'alimenter : goélands et bergeronnette grise.

2°) Fréquence

6 espèces montrent une fréquence élevée (+60%) : bergeronnette grise, choucas des tours, faucon pèlerin, fulmar boréal, goéland argenté, hirondelle de fenêtre.

3°) Abondance

Espèces au-dessus des estimations de l'inventaire :

Goéland marin	L'effectif estimé (80 couples) est nettement au dessus de l'estimation précédente (45 couples). L'espèce est donc toujours en augmentation.
---------------	---

Espèces au-dessous des estimations de l'inventaire ou des hypothèses:

Goéland argenté	4600 couples estimés (10 000 estimés précédemment), mais les effectifs peuvent être sous-estimés car moins faciles à dénombrer en juin
Grand cormoran	350 couples estimés (500 précédemment)
Pigeon colombin	Très peu de contacts, c'est une surprise.
Pigeon biset	40 couples estimés, c'est mieux que pour le pigeon colombin, mais cela reste peu élevé.
Mouette tridactyle	Les deux colonies de mouette tridactyle affichent des effectifs nettement inférieurs à ceux connus antérieurement (900 dans l'inventaire). Le déclin semble manifeste pour cette espèce. Un comptage en bateau effectué sur la colonie d'Antifer en 2006 confirme ces estimations.

Fulmar boréal	La plus grosse surprise est pour cette espèce. 90 c (contre 400 dans l'inventaire), c'est vraiment très peu ! Même en supposant des difficultés de comptage, il semble que cette espèce soit très peu présente cette année. Déclin prononcé ?
Faucon crécerelle	5 couples estimés, c'est un chiffre faible. On peut envisager une concurrence, voire la prédation, par le faucon pèlerin.

Autres espèces :

Hirondelle de fenêtre	10 colonies ont été découvertes, avec une estimation de 270 couples. Cette espèce, d'habitude urbaine, est donc encore bien représentée dans ce milieu naturel.
Cormoran huppé	Présent sur Antifer. Les observations postérieures à l'enquête font penser à un nombre plus élevé de couples. La population pourrait atteindre entre 5 et 10 couples. C'est remarquable pour cette espèce présente d'habitude sur les falaises du massif armoricain.
Hirondelle de rivage	3 colonies ont été trouvées, sur les rebords sableux des larges valleuses estuariennes.
Rougequeue noir	Une vingtaine de couples est présente, assez dispersés.
Bergeronnette grise	Espèce très présente. Une centaine de couples occupe le littoral.
Faucon pèlerin	C'est bien conforme à ce qui était attendu. La situation semble stable aujourd'hui. 20 ans après le retour de l'espèce, une vingtaine de couples occupe le littoral de manière très uniforme. On peut donc penser à une saturation de l'espace, ce qui pourrait expliquer le début de colonisation des falaises intérieures en vallée de Seine.
Grand corbeau	Ce n'est qu'occasionnellement que le grand corbeau est observé sur la côte d'Albâtre, ainsi cet individu erratique au cap d'Ailly pendant l'enquête.
Pipit maritime	Comme il était attendu cette espèce est observée sur l'estran uniquement aux deux passages migratoires et en hiver, avec, au moins pendant les passages, une présence d'oiseaux nordiques de type « littoralis ». L'absence d'estran stable, non recouvert par les marées quotidiennes explique certainement l'absence de cette espèce comme nicheuse.

4°) Conclusion :

Le fait le plus marquant est le déclin manifeste des deux espèces pélagiques : la mouette tridactyle et le fulmar boréal. Ces deux espèces devront faire l'objet d'un suivi dans les années à venir. A un degré moindre cette situation semble similaire pour le grand cormoran.

A l'inverse le faucon pèlerin semble maintenant être arrivé à saturation tandis que le goéland marin est en progression constante.

Enfin, il faut noter les « disparus », qui ont habité les falaises de la côte d'Albâtre jusqu'au début du 20^{ème} siècle : macareux moine, guillemot de Troil, pingouin torda, crève à bec rouge.

3. VALLEUSES ET PLATEAUX

1°) Intérêt patrimonial

CLASSEMENT DES ESPECES PAR INTERET PATRIMONIAL

	ESPECE	STATUT
1	Cisticole des joncs	Rare Liste rouge
2	Hirondelle de rivage	Assez rare Liste orange
3	Pouillot siffleur	Assez rare Liste orange
4	Vanneau huppé	Assez rare Liste orange
5	Bouscarle de cetti	Assez rare
6	Cygne tuberculé	Assez rare
7	Epervier d'Europe	Assez rare
8	Faucon hobereau	Assez rare
9	Fauvette babillarde	Assez rare
10	Phragmite des joncs	Assez rare
11	Bergeronnette flavéole	Peu commun
12	Bruant des roseaux	Peu commun
13	Bruant proyer	Peu commun
14	Buse variable	Peu commun
15	Caille des blés	Peu commun
16	Faisan de colchide	Peu commun
17	Faucon crécerelle	Peu commun
18	Foulque macroule	Peu commun
19	Gobemouche gris	Peu commun
20	Locustelle tachetée	Peu commun
21	Pigeon colombin	Peu commun
22	Pipit farlouse	Peu commun
23	Roitelet à triple bandeau	Peu commun
24	Rousserolle verderolle	Peu commun
25	Serin cini	Peu commun
26	Tarier pâtre	Peu commun
27	Accenteur mouchet	Commun

	ESPECE	STATUT
28	Alouette des champs	Commun
29	Bergeronnette grise	Commun
30	Bouvreuil pivoine	Commun
31	Bruant jaune	Commun
32	Canard colvert	Commun
33	Chardonneret élégant	Commun
34	Chouette hulotte	Commun
35	Corbeau freux	Commun
36	Corneille noire	Commun
37	Coucou gris	Commun
38	Étourneau sansonnet	Commun
39	Fauvette à tête noire	Commun
40	Fauvette des jardins	Commun
41	Fauvette grisette	Commun
42	Gallinule poule-d'eau	Commun
43	Geai des chênes	Commun
44	Grimpereau des jardins	Commun
45	Grive draine	Commun
46	Grive musicienne	Commun
47	Hirondelle de fenêtre	Commun
48	Hirondelle rustique	Commun
49	Hypolaïs polyglotte	Commun
50	Linotte mélodieuse	Commun
51	Merle noir	Commun
52	Mésange à longue queue	Commun
53	Mésange bleue	Commun
54	Mésange charbonnière	Commun
55	Mésange nonnette	Commun
56	Moineau domestique	Commun
57	Perdrix grise	Commun
58	Pic épeiche	Commun
59	Pic vert	Commun
60	Pie bavarde	Commun
61	Pigeon biset	Commun
62	Pigeon ramier	Commun
63	Pinson des arbres	Commun
64	Pouillot fitis	Commun
65	Pouillot véloce	Commun
66	Roitelet huppé	Commun
67	Rougegorge familier	Commun
68	Rougequeue noir	Commun
69	Sittelle torchepot	Commun
70	Tourterelle des bois	Commun
71	Tourterelle turque	Commun
72	Troglodyte mignon	Commun
73	Verdier d'Europe	Commun

Une espèce en liste rouge a été trouvée sur les secteurs étudiés : le cisticole des joncs. Cette petite fauvette sédentaire s'implante donc chez nous en bord de mer, profitant des hivers peu rigoureux. 5 couples ont été trouvés sur les 15 secteurs.

9 espèces assez rares sont présentes dont 3 en liste orange : l'hirondelle de rivage (une petite colonie), le pouillot siffleur (dans la forêt de Varengeville), le vanneau huppé (dans l'estuaire de la Saône, le même site que pour l'hirondelle de rivage).

Il faut noter aussi la présence de la bouscarle de Cetti (3 sites), du phragmite des joncs (2 sites), du faucon hobereau et de la fauvette babillarde (2 sites).

16 espèces peu communes sont présentes, dont la bergeronnette flavéole, le bruant proyer, la caille des blés, la locustelle tachetée, la rousserolle verderolle, le pipit farlouse, le roitelet à triple bandeau (mieux représenté que son cousin huppé), le serin cini (une petite population dans les zones urbaines) et le tarier pâtre.

47 espèces communes sont présentes, ce qui constitue une diversité importante (73 espèces en tout).

A noter que la diversité moyenne des secteurs de vauzeuses étudiés est de 28 espèces, mais il est difficile d'en livrer une interprétation tant les superficies étudiées sont variables, la plupart du temps inférieures à 100 ha.

2°) Fréquence

Espèces fréquentes (atteignent les deux tiers de présence) : 17 espèces, dont la plupart sont aussi très fréquentes dans la région. Ainsi de : merle noir, fauvette à tête noire, bruant jaune, grive musicienne, pinson des arbres, troglodyte mignon, corneille noire, faucon crécerelle, linotte mélodieuse, pigeon ramier, pouillot véloce, étourneau sansonnet, mésange charbonnière et moineau domestique.

Espèces au-dessus de la moyenne régionale : fauvette grisette, tarier pâtre, bergeronnette grise, alouette des champs, corbeau freux (6 colonies sur les 15 secteurs), chardonneret élégant, pigeon biset, pipit farlouse.

Espèces au-dessous de la moyenne régionale : rougegorge, accenteur, mésange bleue, tourterelle turque, verdier d'Europe, geai des chênes, pic vert, mésange à longue queue.

Pour certaines de ces espèces, cela peut s'expliquer par la saison peu favorable pour contacter les chanteurs précoces, c'est le cas des mésanges, du rougegorge familier et de l'accenteur mouchet

3°) AbondanceEspèces au-dessus de la moyenne régionale

(référence : classement en fonction des effectifs dans l'atlas):

Corbeau freux	6 colonies ont été découvertes, ce qui est manifestement élevé. La côte constitue manifestement un bastion pour l'espèce.
Fauvette grisette	C'est une des espèces les plus remarquables, elle atteint de fortes densités dans les milieux buissonneux de la côte.
Tarier pâtre	Même situation que pour la fauvette grisette.
Pipit farlouse	Présent partout dans les prairies en bordure de plateau, le pipit farlouse est une des espèces emblématiques de la côte.
Bruant proyer	Même situation que pour le pipit farlouse, mais lorsque ce sont les milieux cultivés qui sont présents. Ces deux espèces s'excluent donc.
Linotte mélodieuse	Comme la fauvette grisette et le tarier pâtre, la linotte domine dans les secteurs buissonneux, particulièrement les secteurs à ajoncs.
Hirondelle rustique	Elle semble très abondante dans tous les secteurs étudiés.

Espèces en dessous de la moyenne régionale :

Grive draine	C'est une petite surprise, peut-être que l'absence d'arbres dans les prairies nuit à l'espèce.
Buse variable	On s'attendait à une meilleure présence pour la buse.
Coucou gris	Seulement deux contacts, pour cette espèce décidément plus forestière.
Gobemouche gris	Le peu de contacts (1 seulement) s'explique peut-être en partie par le fait que nous n'avons pas prospecté les zones habitées.
Pouillot fitis	Cette espèce en déclin semble très exigeante en matière d'habitat, un seul secteur de présence.
Roitelet huppé	Ce sont des situations rares en Haute-Normandie où le roitelet à triple bandeau est plus répandu que le roitelet huppé !

Autres espèces :

Fauvette pitchou	Pas une seule fauvette pitchou, malgré une prospection appuyée (au magnétophone et sur les secteurs d'ajoncs). Si cette espèce subsiste sur la centrale de Paluel, manifestement, elle n'a pas colonisé le littoral.
------------------	--

4°) Conclusion

Pour la **fauvette grisette**, la **linotte mélodieuse** et le **tarier pâtre**, la zone littorale représente donc un bastion régional. Deux autres espèces ressortent particulièrement, le bruant proyer dans les cultures de plateau et le pipit farlouse dans les prairies.

Enfin, on peut noter la présence de plusieurs espèces de fauvettes « aquatiques » : cisticole, bouscarle, phragmite des joncs, rousserolle verderolle, locustelle tachetée.

4. CONCLUSION GENERALE

Cette enquête a mis en évidence le déclin des espèces pélagiques (mouette tridactyle et fulmar boréal), la bonne santé du faucon pèlerin, et pour les secteurs de valleuses la grande diversité d'espèces présentes dont trois nettement plus abondantes que dans le reste de la région : la fauvette grisette, la linotte et le tarier pâtre.

A l'inverse, il semble bien que la fauvette pitchou ne soit pas nicheuse sur le littoral.

5. REMERCIEMENTS AUX PARTICIPANTS

BELLANGER Didier
 BENARD Antonin
 BENARD Philippe
 BONAY Jean-Louis
 CHAPPOTEAU
 Gabrielle
 DAKERS Elaine
 DELARUE Eric
 DELEEGHER Marc
 DEZAILLES Sylvie

DUVILLA Marc
 DUVILLA Nicole
 ELLERON Hervé
 FOURNIER Florence
 HERELLE Jean Luc
 LE HENAFF Hervé
 LECORGUILLE
 Isabelle
 LEMONNIER Claire
 MALVAUD Frédéric

NOËL Myriam
 OLIOT Catherine
 PITOU Laurent
 QUESTEL Daniel
 RICHARD Guillaume
 ROLLET Thérèse
 YVON Julien
 YVON Michel
 ZAGANIACZ
 Véronique

Les oiseaux du Pays d'Ouche

Dates de prospection : 6, 7 et 8 mai 2006
17 et 18 juin 2006

Rédaction : Frédéric MALVAUD

RESUMÉ

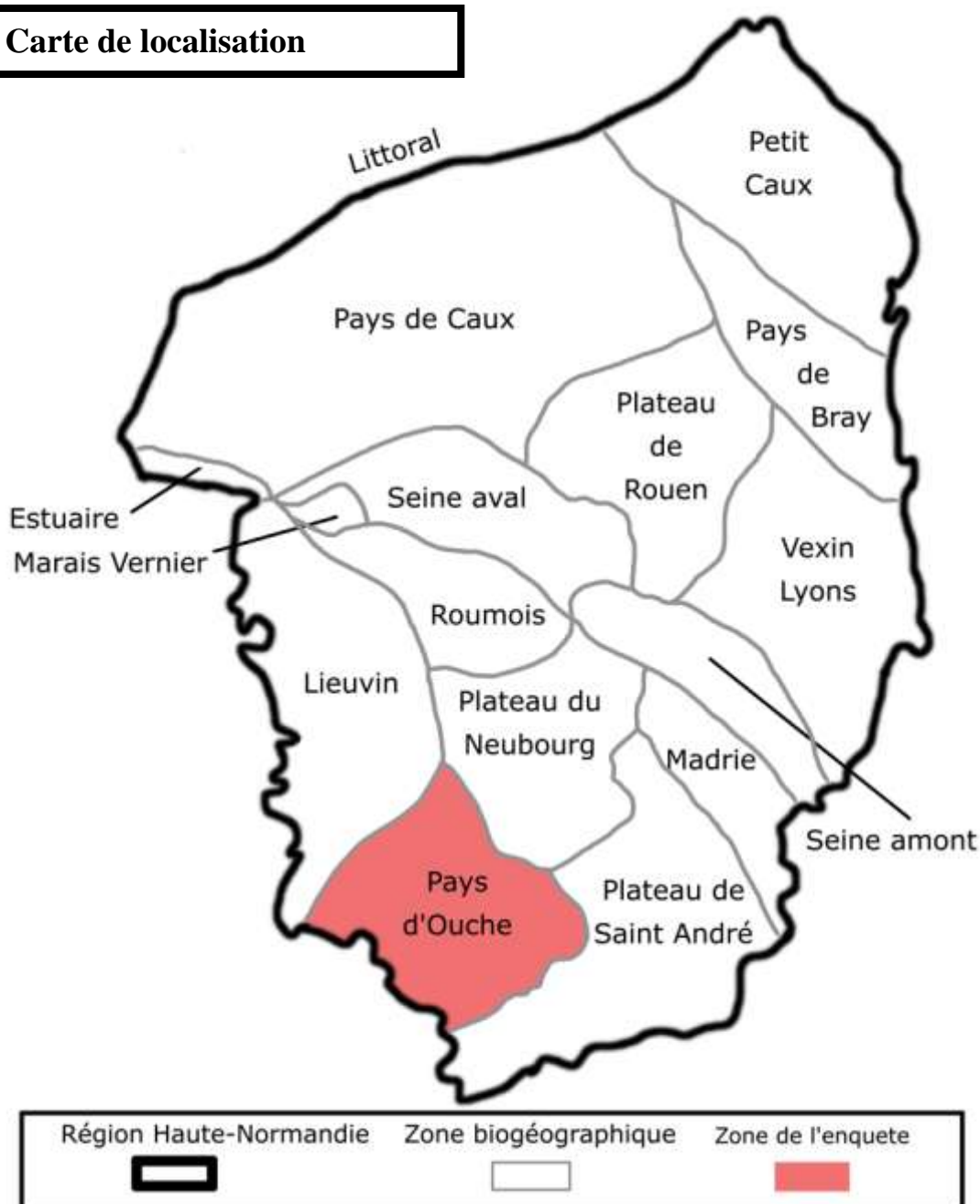
La LPO-Haute-Normandie a prospecté en 2006 la campagne du pays d'Ouche (bocages, petits bois, villages et zones cultivées). Cette étude a été réalisée lors de deux week-end en mai et juin. 15 secteurs ont été suivis. L'étude a permis d'évaluer les effectifs et les densités de 72 espèces nicheuses et de préciser leur abondance et leur fréquence.

L'étude a mis en évidence de remarquables populations de quelques espèces d'intérêt patrimonial (busard Saint-Martin, moineau friquet, fauvette babillarde...). Elle a aussi permis de constater l'abondance des fauvettes, mais aussi du pipit des arbres ou de la tourterelle des bois.

1. INTRODUCTION

Entre Charentonne à l'Ouest et Iton à l'Est, traversé par la haute vallée de la Risle, le Pays d'Ouche constitue la marge sud-ouest de la Haute-Normandie. Campagne peu peuplée, ses seules villes importantes sont Bernay, Beaumont le Roger, la Barre en Ouche, Broglie, Breteuil et Conches.

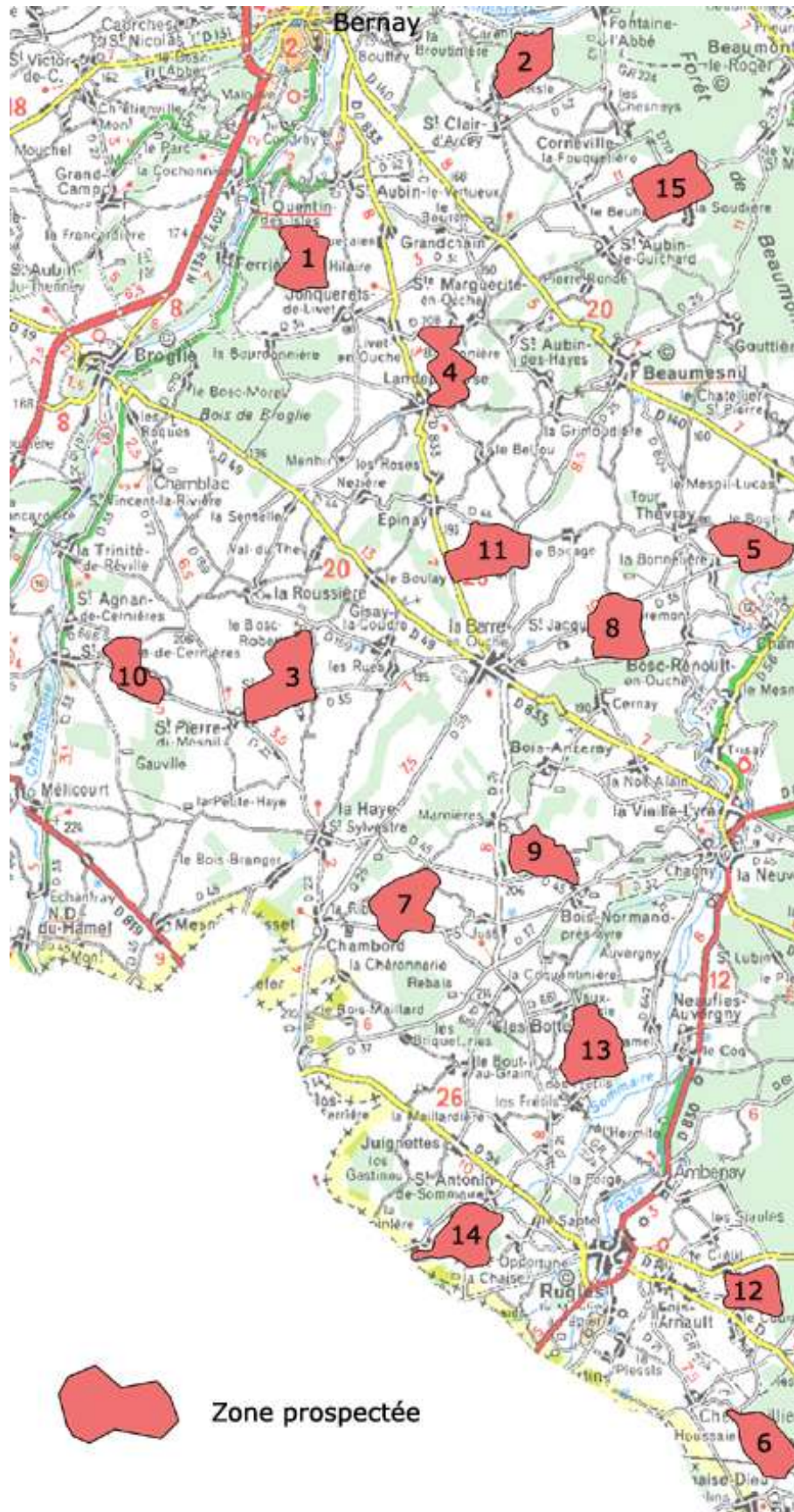
Carte de localisation



Près de 40% de cette région est occupé par la forêt grâce à la présence du massif de Conches-Breteuil, mais aussi de la forêt de Beaumont et du bois de Broglie.

Nous avons prospecté uniquement les parties bocagères situées à l'ouest du massif de Conches-Breteuil, entre Risle et Charentonne.

CARTE DES ZONES PROSPECTEES



Le paysage est composé de cultures et de beaucoup de petits bois, de villages. Les prairies ont presque disparu. Ceci constitue une grande différence avec le Lieuvin, la deuxième étant l'importance des petits bois dans le pays d'Ouche. Même si le bocage est très ouvert, les haies arborées ou buissonneuses sont nombreuses.

Nous avons prospecté 15 zones de 50 à 200 ha chacune, représentant au total 1900 ha, soit 3,5% des 53 000 ha de ce secteur de bocage.

LISTE DES ZONES PROSPECTEES

BOCAGE DU PAYS D'OUCHE 2006

SUPERFICIE 53 000 ha

N° Zone	Commune	Superficie
1	Jonquerets de Livet	100 ha
2	St Clair d'Arcey	100 ha
3	St Ouen de Mancelles	200 ha
4	Landépeureuse	100 ha
5	St Aubin sur Risle Ajou	100 ha
6	Cheronvilliers	100 ha
7	Chambord	150 ha
8	Bosc Renoult en Ouche	150 ha
9	Marnières	100 ha
10	Le Buisson Cantepie	100 ha
11	Epinay	150 ha
12	Bois Arnault	100 ha
13	Vaux sur Risle	200 ha
14	St Antonin de Sommaire	150 ha
15	St Aubin de Guichard	200 ha
	TOTAL	1900 ha

73 espèces ont été observées, dont 72 nicheuses probables ou certaines pour 3587 couples d'oiseaux contactés avec 40 espèces en moyenne par échantillon (mais certains échantillons faisaient 150 ou 200 ha au lieu de 100 ha). Le secteur (100 ha) présentant le plus d'espèces (49) et surtout la plus grande densité (413 couples) est celui situé...en vallée de la Risle !

Une espèce est seulement nicheuse possible : la pie-grièche écorcheur.

TABLEAU GENERAL (RESULTATS DU BOCAGE PAYS D'OUCHÉ)

	Espèces	Fréquence (en %)	ABONDANCE : Effectifs totaux (nombre de couples sur 1900 ha)	Effectifs estimés dans le bocage du Pays d'Ouche	Densité moyenne (couples / km2)
1	Accenteur mouchet	100	91	2 500	4,7
2	Alouette des champs	80	57	1 500	3,0
3	Bergeronnette des ruisseaux	7	2		
4	Bergeronnette grise	100	47	1 300	2,4
5	Bergeronnette printanière	33	8	200	0,4
6	Bondrée apivore	7	1		
7	Bouvreuil pivoine	40	12	300	0,6
8	Bruant jaune	100	150	4 000	7,9
9	Bruant proyer	7	1		
10	Bruant zizi	20	3	100	0,1
11	Busard Saint-Martin	47	7	20	
12	Buse variable	87	17	100	0,1
13	Caille des blés	13	2		
14	Canard colvert	47	18	500	0,9
15	Chardonneret élégant	93	52	1 500	2,7
16	Corbeau freux	7	50	1 400	2,6
17	Cornille noire	100	51	1 400	3
18	Coucou gris	40	9	200	0,4
19	Epervier d'Europe	27	4	10	
20	Etourneau sansonnet	100	113	3 000	5,9
21	Faisan de colchide	20	5	140	0,2
22	Faucon crécerelle	87	18	100	0,1
23	Faucon hobereau	13	2		
24	Fauvette à tête noire	100	209	6 000	11
25	Fauvette babillarde	33	6	150	0,3
26	Fauvette des jardins	53	34	1 000	1,7
27	Fauvette grisette	93	56	1 500	2,9
28	Gallinule poule-d'eau	47	10	300	0,5
29	Geai des chênes	47	10	300	0,5
30	Gobemouche gris	27	6	150	0,3
31	Grimpereau des jardins	60	27	750	1,4
32	Grive draine	87	34	1 000	1,7
33	Grive musicienne	87	46	1 300	2,4
34	Hirondelle de fenêtre	53	28	800	1,4
35	Hirondelle rustique	100	139	4 000	7,3
36	Hypolaïs polyglotte	80	40	1 000	2,1
37	Linotte mélodieuse	93	91	2 500	4,7

LPO Haute-Normandie

	Espèces	Fréquence (en %)	ABONDANCE : Effectifs totaux (nbre de couples sur 1900 ha)	Effectifs estimés dans le bocage du Pays d'Ouche	Densité moyenne (couples / km ²)
38	Martinet noir	7	1		
39	Martin-pêcheur d'Europe	7	1		
40	Merle noir	100	304	8 500	16
41	Mésange à longue queue	27	10	300	1
42	Mésange bleue	93	82	2 300	4
43	Mésange charbonnière	93	95	2 600	5
44	Mésange huppée	7	2		
45	Mésange nonnette	27	10	300	0,5
46	Moineau domestique	100	311	8 700	16,3
47	Moineau friquet	20	3	80	0,1
48	Perdrix grise	47	8	200	0,4
49	Pic épeiche	40	7	200	0,3
50	Pic épeichette	7	2		
51	Pic noir	13	2		
52	Pic vert	53	18	500	0,9
53	Pie bavarde	53	21	600	1,1
54	Pigeon biset	53	25	700	1,3
55	Pigeon colombin	7	2		
56	Pigeon ramier	100	179	5 000	9,4
57	Pinson des arbres	100	400	11 000	21
58	Pipit des arbres	73	25	700	1,3
59	Pipit farlouse	20	7	200	0,3
60	Pouillot fitis	27	7	200	0,3
61	Pouillot véloce	100	108	3 000	5,6
62	Roitelet huppé	40	12	300	0,6
63	Rosignol philomèle	7	2		
64	Rougegorge familier	80	86	2 400	4,5
65	Rougequeue à front blanc	13	2		
66	Rougequeue noir	60	18	500	0,9
67	Sittelle torchepot	40	16	450	0,8
68	Tarier pâtre	40	18	500	0,9
69	Tourterelle des bois	87	39	1 000	2
70	Tourterelle turque	87	89	2 500	5
71	Troglodyte mignon	93	105	3 000	5,5
72	verdier d'Europe	100	103	3 000	5,4

DENSITES COMPAREES (Haute-Normandie, Bray, Lieuvin, Pays d'Ouche)

	Espèces	BRAY <i>57 000 ha</i>	LIEUVIN <i>90 000 ha</i>	OUCHÉ <i>53 000 ha</i>	HAUTE NORMANDIE
1	Accenteur mouchet	2	3,5	4,7	4
2	Alouette des champs	2,2	1,5	3	2,8
3	Bergeronnette flavéole				0,2
4	Bergeronnette grise	1,6	1,6	2,4	1
5	Bergeronnette printanière	0,4		0,4	0,5
6	Bouvreuil pivoine	0,3	0,9	0,6	0,7
7	Bruant jaune	3,4	4,5	7,9	2,4
8	Bruant proyer				0,5
9	Bruant zizi			0,1	
10	Buse variable	0,1	0,1	0,2	0,1
11	Caille des blés		0,1	0,1	0,4
12	Canard colvert	0,5	0,1	0,9	0,6
13	Chardonneret élégant	2,4	2,4	2,7	2,2
14	Choucas des tours	NC			0,8
15	Corbeau freux	NC	0,5	2,6	2,4
16	Cornille noire	3	3	3,2	3,2
17	Coucou gris	0,6	0,3	0,4	0,5
18	Etourneau sansonnet	5,8	5,4	5,9	8
19	Faisan de colchide	0,2		0,2	0,3
20	Faucon crécerelle	0,2	0,2	0,2	0,1
21	Fauvette à tête noire	4,2	7,9	11	8
22	Fauvette babillarde	0,6		0,3	
23	Fauvette des jardins	1,9	1,2	1,7	1,2
24	Fauvette grisette	2,5	1,2	2,9	2
25	Gallinule poule d'eau	0,3	0,3	0,5	1
26	Geai des chênes	0,3	0,9	0,5	0,8
27	Gobemouche gris	0,4	1,3	0,3	0,4
28	Grimpereau des jardins	0,8	0,2	1,4	1,6
29	Grive draine	0,8	3,3	1,7	1,2
30	Grive musicienne	1,6	3,8	2,4	2,4
31	Hirondelle de fenêtre	1,9	2,7	1,4	1,6
32	Hirondelle rustique	5	5,9	7,3	4
33	Hypolaïs polyglotte	0,6	0,4	2,1	0,6
34	Linotte mélodieuse	2,3	3,1	4,7	2
35	Merle noir	6	14	16	12
36	Mésange à longue queue	0,6	1	0,5	1
37	Mésange bleue	1,1	2	4,3	4
38	Mésange charbonnière	2,4	3,4	5	8
39	Mésange huppée			0,1	0,3
40	Mésange nonnette		0,7	0,5	1
41	Moineau domestique	7,4	12,8	16,3	16
42	Moineau friquet	0,4	0,3	0,1	
43	Perdrix grise	0,3	0,5	0,4	1
44	Pic épeiche	0,3	0,4	0,3	0,7

	Espèces	BRAY 57 000 ha	LIEUVIN 90 000 ha	OUCHÉ 53 000 ha	HAUTE NORMANDIE
45	Pic épeichette			0,1	0,1
46	Pic noir			0,1	
47	Pic vert	0,9	0,3	0,9	0,8
48	Pie bavarde	1,4	1,8	1,1	1,2
49	Pigeon biset	2,2	2,1	1,3	2,7
50	Pigeon colombin			0,1	0,2
51	Pigeon ramier	3	7,4	9,4	12
52	Pinson des arbres	6,7	13,5	21	12
53	Pipit des arbres	0,7	0,5	1,3	0,5
54	Pipit farlouse	0,8		0,3	0,6
55	Pouillot fitis	0,3	0,2	0,3	0,8
56	Pouillot véloce	4,7	9,4	5,6	8
57	Roitelet huppé	0,2	1,1	0,6	0,8
58	Roitelet à triple bandeau				0,3
59	Rosignol philomèle	0,1		0,1	0,2
60	Rougegorge familier	2	7,5	4,5	8
61	Rougequeue à front blanc	1,3	0,2	0,1	0,1
62	Rougequeue noir	1,3	1,1	0,9	0,8
63	Serin cini				0,2
64	Sittelle torchepot		0,2	0,8	1,6
65	Tarier pâtre	0,5	0,1	0,9	0,4
66	Tourterelle des bois	0,3	1,4	2	1,2
67	Tourterelle turque	2,5	4	4,6	4
68	Troglodyte mignon	4,9	8,4	5,5	8
69	Verdier d'Europe	2	3,5	5,4	2,8

2. INTERET PATRIMONIAL

CLASSEMENT DES ESPECES PAR INTERET PATRIMONIAL

	ESPECE	STATUT
1	Pie-grièche écorcheur	Rare Liste rouge
2	Martin-pêcheur d'Europe	Assez rare Liste orange
3	Moineau friquet	Assez rare Liste orange
4	Rougequeue à front blanc	Assez rare Liste orange
5	Bergeronnette des ruisseaux	Assez rare
6	Bondrée apivore	Assez rare
7	Bruant zizi	Assez rare
8	Busard Saint-Martin	Assez rare
9	Epervier d'Europe	Assez rare
10	Faucon hobereau	Assez rare
11	Fauvette babillarde	Assez rare
12	Pic noir	Assez rare
13	Bergeronnette printanière	Peu commun
14	Bruant proyer	Peu commun
15	Buse variable	Peu commun

	ESPECE	STATUT
16	Caille des blés	Peu commun
17	Faisan de colchide	Peu commun
18	Faucon crécerelle	Peu commun
19	Gobemouche gris	Peu commun
20	Mésange huppée	Peu commun
21	Pic épeichette	Peu commun
22	Pigeon colombin	Peu commun
23	Pipit des arbres	Peu commun
24	Pipit farlouse	Peu commun
25	Rossignol philomèle	Peu commun
26	Tarier pâtre	Peu commun
27	Accenteur mouchet	Commun
28	Alouette des champs	Commun
29	Bergeronnette grise	Commun
30	Bouvreuil pivoine	Commun
31	Bruant jaune	Commun
32	Canard colvert	Commun
33	Chardonneret élégant	Commun
34	Corbeau freux	Commun
35	Corneille noire	Commun
36	Coucou gris	Commun
37	Etourneau sansonnet	Commun
38	Fauvette à tête noire	Commun
39	Fauvette des jardins	Commun
40	Fauvette grisette	Commun
41	Gallinule poule-d'eau	Commun
42	Geai des chênes	Commun
43	Grimpereau des jardins	Commun
44	Grive draine	Commun
45	Grive musicienne	Commun
46	Hirondelle de fenêtre	Commun
47	Hirondelle rustique	Commun
48	Hypolaïs polyglotte	Commun
49	Linotte mélodieuse	Commun
50	Martinet noir	Commun
51	Merle noir	Commun
52	Mésange à longue queue	Commun
53	Mésange bleue	Commun
54	Mésange charbonnière	Commun
55	Mésange nonnette	Commun
56	Moineau domestique	Commun
57	Perdrix grise	Commun
58	Pic épeiche	Commun
59	Pic vert	Commun
60	Pie bavarde	Commun
61	Pigeon biset	Commun
62	Pigeon ramier	Commun
63	Pinson des arbres	Commun
64	Pouillot fitis	Commun

	ESPECE	STATUT
65	Pouillot véloce	Commun
66	Roitelet huppé	Commun
67	Rougegorge familier	Commun
68	Rougequeue noir	Commun
69	Sittelle torchepot	Commun
70	Tourterelle des bois	Commun
71	Tourterelle turque	Commun
72	Troglodyte mignon	Commun
73	Verdier d'Europe	Commun

L'espèce la plus remarquable, la pie-grièche écorcheur (liste rouge), est seulement un nicheur possible. L'observation concerne un mâle qui peut être un migrateur égaré. Il faudra donc retourner sur le site pour vérifier.

3 espèces en liste orange sont présentes sur les échantillons :

- martin-pêcheur d'Europe : sur la Risle
- moineau friquet : petite population qui doit approcher la centaine de couples dans l'ensemble du pays d'Ouche.
- rougequeue à front blanc, en faible nombre, certainement pas plus d'une cinquantaine de couples au total.

Parmi les espèces assez rares (8 espèces), il convient de noter :

- bruant zizi (100 couples estimés)
- busard Saint-Martin (20 couples estimés)
- fauvette babillarde (150 couples estimés)

Parmi les espèces peu communes (14 espèces), on remarque :

- tarier pâtre (500 couples estimés)
- pipit des arbres (700 couples estimés)

Enfin, 47 espèces communes ont été notées.

3. FREQUENCE

20 espèces présentent une fréquence élevée conforme à la moyenne régionale : pinson des arbres, moineau domestique, merle noir, fauvette à tête noire, pigeon ramier, bruant jaune, étourneau sansonnet, pouillot véloce, verdier d'Europe, accenteur mouchet, corneille noire, troglodyte mignon, mésange charbonnière, linotte mélodieuse, mésange bleue, tourterelle turque, grive musicienne, faucon crécerelle, buse variable, rougegorge familier.

Espèces au-dessus de la moyenne régionale :

Hirondelle rustique, bergeronnette grise, fauvette grisette, chardonneret élégant, tourterelle des bois, grive draine.

Espèces au-dessous de la moyenne régionale :

Pie bavarde, pic vert, geai des chênes, mésange à longue queue. Pour les deux dernières, cela peut s'expliquer par la saison de prospection (ces espèces chantent surtout en début de printemps).

4. ABONDANCE

Espèces au-dessus de la moyenne régionale :

Accenteur mouchet	4,7 c/km ² contre 4 sur le plan régional. Mais surtout nettement plus que lors des enquêtes précédentes malgré la période peu favorable (chante peu en mai et juin)
Bergeronnette grise	2,4 c/km ² contre 1 sur le plan régional.
Bruant jaune	7,9 c/km ² contre 2,4 sur le plan régional. C'est certainement une des espèces les plus remarquables du pays d'Ouche. Elle dépasse nettement les densités du Lieuvin (4,5c/km ²). On peut estimer la population du pays d'Ouche à environ 4000 couples.
Bruant zizi	0,1 c/km ² contre moins de 0,1 sur le plan régional. Cette espèce méridionale, seulement bien représentée dans le sud-est de l'Eure (Vallée de Seine, Madrie et plaine de St André, englobant les vallées de l'Eure et de l'Iton) a donc une distribution qui s'étend sur le pays d'Ouche.
Busard Saint-Martin	L'enquête confirme les observations du groupe busard et indique une belle population (environ 20 couples) de busards en pays d'Ouche. C'est près de la moitié des échantillons qui ont montré la présence d'un couple de busards. Rappelons que si l'espèce est très bien représentée dans la plaine de St André à l'est, elle est absente du Lieuvin.
Chardonneret élégant	2,7 c/km ² contre 2,2 sur le plan régional. La densité est plus élevée encore que dans le pays de Bray ou le Lieuvin (2,4c/km ²).
Fauvette à tête noire	11 c/km ² contre 8 sur le plan régional. Manifestement le paysage très arboré du pays d'Ouche convient particulièrement à cette espèce.

Fauvette babillarde	0,3 c/km ² contre moins de 0,1 sur le plan régional. C'est la plus grande surprise du séjour, la découverte d'une population de fauvettes babillardes, certes moins importante que dans le Bray (0,6 c/km ²), mais représentant environ 150 couples.
Fauvette des jardins	1,7 c/km ² contre 1,2 sur le plan régional. C'est moins que dans le Bray (1,9), mais comme pour les autres fauvettes, le bocage lui est très favorable.
Fauvette grisette	2,9 c/km ² contre 2 sur le plan régional. Cette espèce montre sa plus forte densité dans cette région.
Grive draine	1,7 c/km ² contre 1,2 sur le plan régional. Mais c'est toutefois nettement moins que dans le Lieuvin voisin où elle atteignait 3,3 c/km ² .
Hirondelle rustique	7,3 c/km ² contre 4 sur le plan régional. Cette enquête confirme les conclusions des enquêtes sur les deux autres zones de bocage (Bray et Lieuvin) en les accentuant encore.
Hypolaïs polyglotte	2,1 c/km ² contre 0,6 sur le plan régional. Encore une fauvette très abondante dans cette région, nettement au dessus de la moyenne régionale, mais aussi des deux autres zones de bocage.
Linotte mélodieuse	4,7 c/km ² contre 2 sur le plan régional. C'est aussi nettement plus que dans les autres zones de bocage.
Merle noir	16 c/km ² contre 12 sur le plan régional.
Moineau friquet	0,1 c/km ² contre moins de 0,1 sur le plan régional. Il se confirme donc que sans atteindre les densités du Bray (0,4c/km ² et 250 couples), le moineau friquet se maintient dans les bocages du sud et de l'ouest de l'Eure (80 couples en pays d'Ouche et 250 dans le Lieuvin).
Pinson des arbres	21 c/km ² contre 12 sur le plan régional. Cette espèce est très abondante dans le pays d'Ouche, plus encore que le merle noir ou l'étourneau.
Pipit des arbres	1,3 c/km ² contre 0,5 sur le plan régional. Ce pipit montre une densité encore plus élevée que dans le Bray (0,7 c/km ²).
Tarier pâtre	0,9 c/km ² contre 0,4 sur le plan régional. C'est une surprise ; en effet, le tarier pâtre est très faiblement représenté dans le Lieuvin voisin.
Tourterelle des bois	2 c/km ² contre 1,2 sur le plan régional. C'est encore une des espèces bien plus présente ici que dans les autres zones de bocage.
Verdier d'Europe	5,4 c/km ² contre 2,8 sur le plan régional. C'est un peu inattendu et cette espèce montre ici une remarquable densité.

Espèces au-dessous de la moyenne régionale :

Bruant proyer	Moins de 0,1 c/km ² contre 0,5 sur le plan régional. Malgré la présence de zones cultivées, cette espèce est très peu présente en pays d'Ouche.
Caille des blés	0,1 c/km ² contre 0,4 sur le plan régional. Situation similaire à celle du bruant proyer. Manifestement, ces espèces préfèrent les grandes zones cultivées plus ouvertes.
Etourneau sansonnet	5,9 c/km ² contre 8 sur le plan régional. Situation identique dans les autres zones de bocage (Bray, Lieuvin).
Geai des chênes	0,5 c/km ² contre 0,8 sur le plan régional. C'est une espèce très forestière et nous n'avons pas prospecté la forêt. Cela dit, les densités en Lieuvin sont de 0,9 c/km ² .
Mésange à longue queue	0,5 c/km ² contre 1 sur le plan régional. Cela peut être dû à la discrétion des mésanges en mai et juin.
Mésange charbonnière	5 c/km ² contre 8 sur le plan régional. Même situation que pour la mésange à longue queue.
Mésange huppée	0,1 c/km ² contre 0,3 sur le plan régional. Même situation que pour la mésange à longue queue.
Mésange nonnette	0,5 c/km ² contre 1 sur le plan régional. Même situation que pour la mésange à longue queue.
Perdrix grise	0,4 c/km ² contre 1 sur le plan régional. On retrouve une situation similaire aux autres espèces de grandes cultures (bruant proyer, caille).
Pigeon ramier	9,4 c/km ² contre 12 sur le plan régional. Situation similaire à celle des autres régions de bocage (en moins marqué). Le pigeon ramier semble plus abondant en forêt ou dans les zones plus urbanisées.
Pipit farlouse	0,3 c/km ² contre 0,6 sur le plan régional. Faible présence, comme dans le Lieuvin. Situation bien différente du pays de Bray, où au contraire cette espèce est sur un bastion régional.
Pouillot fitis	0,3 c/km ² contre 0,8 sur le plan régional. Espèce abondante dans des habitats très particuliers (coteaux, landes forestières), le pouillot fitis est peu présent dans le bocage.
Pouillot véloce	5,6 c/km ² contre 8 sur le plan régional. Situation surprenante, cette espèce aurait dû présenter des densités plus élevées (voir les 9,4 c/km ² dans le Lieuvin).

Rougegorge familier	4,5 c/km ² contre 8 sur le plan régional. Comme pour le pouillot véloce, cette situation est plutôt surprenante, même si cette espèce peut être plus discrète à cette saison. Elle présentait tout de même une densité similaire à la moyenne régionale en Lieuvin. Il faut remarquer que dans le pays d'Ouche, la densité du rougegorge sur les échantillons étudiés est proportionnelle à la superficie boisée de l'échantillon.
Troglodyte mignon	5,5 c/km ² contre 8 sur le plan régional. Même cas de figure que pour le rougegorge. Là encore, la densité en Lieuvin était plus élevée (8,4 c/km ²).

Autres espèces :

Gobemouche gris	La densité est similaire à celle de la Haute- Normandie, donc situation bien différente à celle du Lieuvin, où l'espèce présentait une densité de 1,3 c/km ² contre 0,3 à 0,4.
Grive musicienne	Même situation que pour le gobemouche gris. 3,8c/km ² dans le Lieuvin contre 2,4 en Pays d'Ouche et pour la moyenne régionale.
Hirondelle de fenêtre	Même situation que pour les deux espèces précédentes.
Rossignol philomèle	L'espèce était absente des échantillons du Lieuvin, elle est présente cette fois-ci en pays d'Ouche.
Bergeronnette flavéole	Absente des échantillons du pays d'Ouche.
Roitelet à triple bandeau	Absent des échantillons du pays d'Ouche.
Serin cini	Absent des échantillons du pays d'Ouche, alors qu'il est bien représenté dans la plaine de St André.

Le champion en abondance est le pinson (400 couples) avec loin derrière moineau et merle (300 couples), puis encore loin derrière fauvette à tête noire, bruant jaune, hirondelle rustique (entre 100 et 200 couples) et autour de 100 couples : étourneau, pouillot véloce, troglodyte, verdier.

5. CONCLUSION

Les espèces les plus remarquables du Pays d'Ouche peuvent être classées en trois catégories :

- Celles présentant des populations remarquables : busard Saint Martin, moineau friquet, rougequeue à front blanc, fauvette babillarde, bruant zizi. Ces populations sont cependant de faible taille.
- Celles présentant une fréquence élevée : hirondelle rustique, bergeronnette grise, fauvette grisette, chardonneret élégant, tourterelle des bois, grive draine.
- Celles présentant une abondance élevée, et en particulier : bruant jaune, hirondelle rustique, les quatre espèces de fauvettes (à tête noire, des jardins, babillarde, grisette) et l'hypolaïs polyglotte, linotte mélodieuse, pinson des arbres, pipit des arbres, tarier pâtre, tourterelle des bois.

En dehors de l'intérêt propre du bocage, le pays d'Ouche apparaît comme une zone de transition entre l'ouest (Lieuvin) et le sud-est de l'Eure. Ainsi, si le rossignol, le busard St Martin et le bruant zizi (très bien représentés dans la plaine de St André) sont encore présents à la différence du Lieuvin, le serin cini n'a pas été trouvé sur les échantillons.

6. REMECIEMENTS AUX PARTICIPANTS

ASNIERES Alexis

ASNIERES Monique

BENARD Antonin

CHESNAIS Danielle

DAKERS Elaine

DELARUE Eric

DRANGUET

Françoise

FAURE Laurence

FAVIER Sylvie

FREUND Murielle

GREGE Richard

JEAN M. et Mme

LE HENAFF Hervé

LEMIERE Stéphane

LEMONNIER Claire

LOISEL Marc

MALVAUD Frédéric

NOËL Myriam

POUBELLE Franck

REZZOUK Abdenour

RICHARD Guillaume

YVON Julien

YVON Michel

Les oiseaux des forêts du Petit Caux

Dates de prospection : 17 et 18 mars
12 et 13 mai
23 et 24 juin

Rédaction : Frédéric MALVAUD

La LPO Haute-Normandie a prospecté en 2007 deux massifs forestiers du Petit Caux : la forêt du Hellet et la forêt d'Eu (Haute et Basse forêt). Cette étude a été réalisée lors de trois week-end en mars, mai et juin. 154 km linéaires ont été prospectés. L'étude a permis d'évaluer les effectifs de 56 espèces nicheuses.

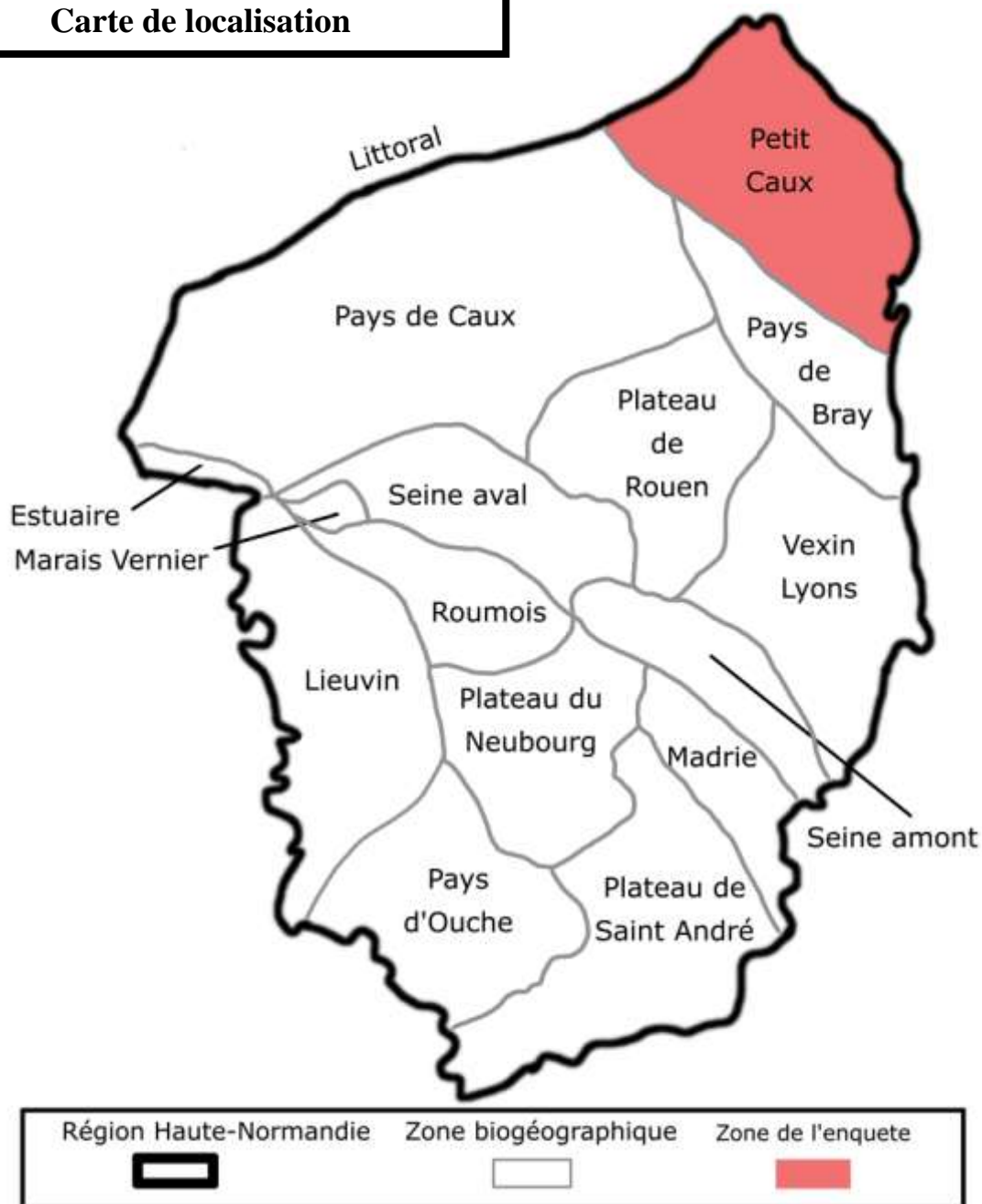
L'étude de ces forêts du nord de la Seine-Maritime a permis de mettre en évidence la présence de la mésange boréale dans les deux massifs, mais en densité plus faible que l'on supposait. Il en est de même pour le pouillot siffleur. A l'inverse nous constatons une présence assez marquée de la mésange noire et la colonisation de la forêt d'Eu par le pic mar.

Notre enquête 2007 s'est déroulée dans les forêts du nord de la Seine-Maritime, forêts d'Eu (Basse et haute forêt) et forêt du Hellet.

La forêt d'Eu est composée de cinq massifs (Haute-Forêt, massif du Triage, Basse forêt, forêt de Guimerville et massif du Grand Marché) représentant 9200 ha. Ces massifs sont situés entre les vallées de la Bresle et de l'Yères et entre Yères et Eaulne pour la Basse forêt.

La forêt du Hellet représente 1800 ha entre les vallée de l'Eaulne et de la Béthune.

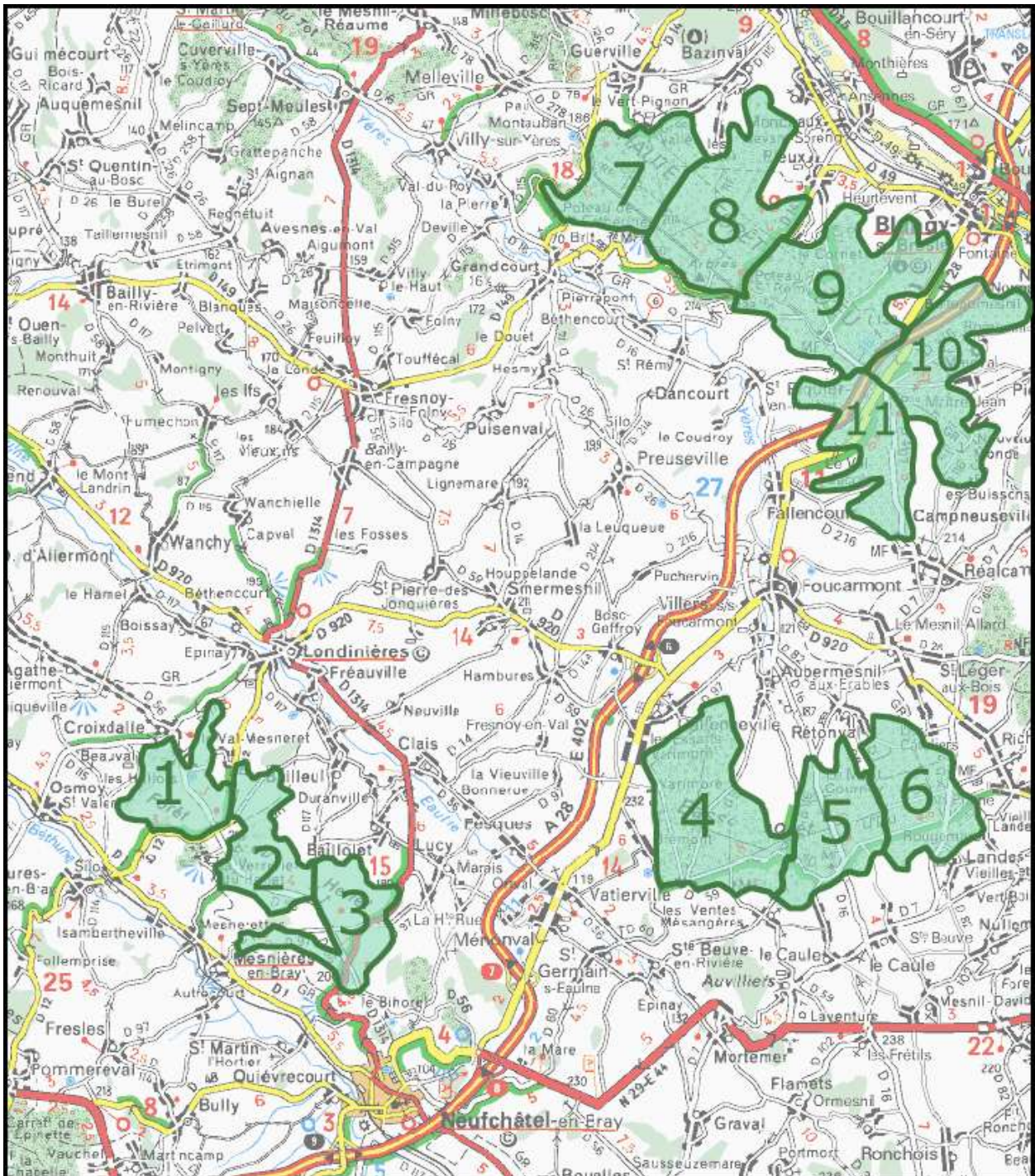
Carte de localisation



58 km linéaires ont été prospectés en mars, soit une superficie de 1160ha : 390 ha en forêt du Hellet (21% de la superficie totale) et 770 ha en forêt d'Eu (8%).

96 km ont été prospectés en mai et juin, soit une superficie de 1920 ha : 760 ha en forêt du Hellet (42%) et 1160 ha en forêt d'Eu (12%).

CARTE DES ZONES PROSPECTEES



LISTE DES ZONES PROSPECTEES

N°	Commune	Forêt	D 1	S 1	D 2	S 2
1	Croixdalle	Hellet	8,5	170	11,5	230
2	Bailleul-Neuville	Hellet	8	160	13,5	270
3	Baillolet	Hellet	3	60	13	260
4	Aubermesnil aux Erables	Basse forêt d'Eu	10,5	210	10	200
5	Rétonval	Basse forêt d'Eu	7,5	150	10	200
6	Landes Vieilles et Neuves	Basse forêt d'Eu			6	120
7	Guerville	Haute forêt d'Eu	6,5	130	4,5	90
8	Bazinval	Haute forêt d'Eu			8	160
9	Rieux	Haute forêt d'Eu	14	280	7,5	150
10	Pierrecourt	Haute forêt d'Eu			5,5	110
11	Fallencourt	Haute forêt d'Eu			6,5	130
TOTAL			58	1160	96	1920

D 1 : distance parcourue en km en mars

S 1 : superficie en ha parcourue en mars.

D 2 : distance parcourue en km en mai-juin

S 2 : superficie en ha parcourue en mai-juin.

1. ANALYSE GENERALE DE L'AVIFAUNE ET DIVERSITE.

Au total, c'est 56 espèces nicheuses qui ont été contactées (44 en forêt du Hellet et 48 en forêt d'Eu) : 36 en mars (32 dans la forêt du Hellet et 29 en forêt d'Eu) et 53 en mai-juin (40 en forêt du Hellet et 46 en forêt d'Eu).

1364 couples d'oiseaux ont été contactés en mars (539 en forêt du Hellet et 825 en forêt d'Eu).

2012 couples d'oiseaux ont été contactés en mai-juin (612 en forêt du Hellet et 1400 en forêt d'Eu).

En mars, 25 espèces par échantillon sont notées en forêt du Hellet contre 22 en forêt d'Eu. En mai-juin, 28 espèces par échantillon en forêt du Hellet contre 25 en forêt d'Eu).

On constate donc que la forêt du Hellet montre une plus forte diversité par zone échantillonnée, alors que c'est la forêt d'Eu qui montre une plus grande diversité globale. Ceci s'explique par la plus grande richesse de la forêt du Hellet, mais l'effet de masse (9200 ha contre 1800) joue en faveur de la forêt d'Eu pour la diversité globale.

TABLEAU GENERAL

	ESPECES	Fréquence <i>en %</i>	Effectifs Hellet	Densité Hellet	Effectifs Eu	Densité Eu
1	Accenteur mouchet	71	30	1,8	50	0,6
2	Bondrée apivore	9			X	
3	Bouvreuil pivoine	71	10	0,6	100	1
4	Bruant jaune	18	10	0,4	40	0,4
5	Busard Saint-Martin	18	X		X	
6	Buse variable	100	5	0,3	30	0,3
7	Canard colvert	9			X	
8	Chouette hulotte	42	X		X	
9	Corneille noire	100	100	5,5	600	6,5
10	Coucou gris	9			X	
11	Epervier d'Europe	28			X	
12	Etourneau sansonnet	9			10	0,1
13	Faisan de colchide	57	20	1	100	1,2
14	Faisan vénéré	18	40	2		
15	Faucon hobereau	9	X			
16	Fauvette à tête noire	100	150	7,4	1100	12,3
17	Fauvette babillarde	18	15	0,8		
18	Fauvette des jardins	54	15	0,8	100	1
19	Fauvette grisette	9			X	
20	Geai des chênes	100	40	2,3	150	1,6
21	Gobemouche gris	9	X			
22	Grimpereau des jardins	100	150	8,2	400	4,3
23	Grive draine	14	X			
24	Grive musicienne	100	30	1,5	200	2,3
25	Grosbec casse-noyaux	28	15	0,8		
26	Hypolais polyglotte	27	X		30	0,3
27	Linotte mélodieuse	14			X	
28	Locustelle tachetée	18			10	0,1
29	Merle noir	100	150	7,7	700	7,6
30	Mésange à longue queue	85	40	2,3	250	2,7
31	Mésange bleue	100	150	9	600	6,3
32	Mésange boréale	28	15	0,8	10	0,1
33	Mésange charbonnière	100	200	12	1200	13
34	Mésange huppée	100	150	8,2	300	3
35	Mésange noire	36	60	3,6	30	0,3
36	Mésange nonnette	100	100	5,6	500	5,3
37	Mic épeiche	100	70	3,8	150	1,7
38	Pic épeichette	28	15	0,8		
39	Pic mar	9			10	0,1
40	Pic noir	28	X		X	
41	Pic vert	57	20	1	100	1
42	Pigeon colombin	54	5	0,2	100	0,9
43	Pigeon ramier	100	150	7,8	700	7,6
44	Pinson des arbres	100	250	14	1600	18
45	Pipit des arbres	9			10	0,1
46	Pouillot fitis	45	5	0,4	30	0,3

	ESPECES	Fréquence <i>en %</i>	Effectifs Hellet	Densité Hellet	Effectifs Eu	Densité Eu
47	Pouillot siffleur	18			10	0,1
48	Pouillot véloce	100	100	6,3	900	9,4
49	Roitelet à triple bandeau	100	50	2,8	100	1,3
50	Roitelet huppé	100	70	3,8	200	2,4
51	Rougegorge familier	100	150	8,5	1300	14
52	Rougequeue à front blanc	18			10	0,1
53	Sittelle torchepot	100	200	11	700	7,6
54	Tourterelle des bois	73	5	0,3	150	1,6
55	Troglodyte mignon	100	300	15,1	1500	16
56	Verdier d'Europe	28	30	1,5		

Diversité par groupement avifaunistique :

Feuillus

Hellet : 34 espèces notées sur les 47 du groupement (72%)

Eu : 37 sur 47 (79%)

Coupes forestières

Hellet : 25 sur 38 (66%)

Eu : 30 sur 38 (79%)

Conifères

Hellet : 12 sur 14 (86%)

Eu : 13 sur 14 (93%)

Ces résultats supérieurs pour la forêt d'Eu s'expliquent par l'effet de masse du massif (9200 ha contre 1800 en forêt du Hellet).

2. INTERET PATRIMONIAL

12 espèces **Assez rares** ont été contactées : bondrée apivore, busard Saint Martin, épervier d'Europe, faucon hobereau, grosbec casse-noyaux, mésange boréale, mésange noire, pics mar et noir, pouillot siffleur, fauvette babillarde et rougequeue à front blanc.

Elles ont été notées avec une faible présence ne permettant pas d'évaluer leurs effectifs, à l'exception notable des deux **mésanges : la noire (90 couples estimés) et la boréale (25 couples estimés)**.

On peut estimer aussi la population du pouillot siffleur en forêt d'Eu : 10 couples. C'est une surprise de l'enquête, nous l'attendions avec des effectifs bien supérieurs et l'espèce n'a pas été contactée en forêt du Hellet.

Il faut ajouter à cette liste le faisan vénéré qui a une petite population (estimation : 40 couples) en forêt du Hellet.

La plus grande surprise est la présence du pic mar en forêt d'Eu (estimation de 10 couples sur le massif). Cette découverte fait remonter bien plus au nord la présence du pic mar par rapport à la situation connue (voir Oiseau libre N°1, le pic mar en Haute-Normandie).

Les massifs forestiers du nord de la Seine-Maritime constituent le principal bastion de la mésange boréale dans la région, mais les effectifs sont faibles.

CLASSEMENT DES ESPECES PAR INTERET PATRIMONIAL

	ESPECE	STATUT
1	Mésange boréale	Rare Liste rouge
2	Mésange noire	Assez rare Liste orange
3	Pouillot siffleur	Assez rare Liste orange
4	Rougequeue à front blanc	Assez rare Liste orange
5	Bondrée apivore	Assez rare
6	Busard Saint-Martin	Assez rare
7	Epervier d'Europe	Assez rare
8	Faucon hobereau	Assez rare
9	Fauvette babillarde	Assez rare
10	Grosbec casse-noyaux	Assez rare
11	Pic mar	Assez rare
12	Pic noir	Assez rare
13	Gobemouche gris	Peu commun En déclin
14	Mésange huppée	Peu commun En déclin
15	Pic épeichette	Peu commun En déclin
16	Pigeon colombin	Peu commun En déclin
17	Buse variable	Peu commun
18	Faisan de colchide	Peu commun
19	Locustelle tachetée	Peu commun
20	Roitelet à triple bandeau	Peu commun
21	Bouvreuil pivoine	Commun En déclin
22	Bruant jaune	Commun En déclin
23	Coucou gris	Commun En déclin
24	Linotte mélodieuse	Commun En déclin
25	Mésange nonnette	Commun En déclin
26	Pinson des arbres	Commun En déclin
27	Pipit des arbres	Commun En déclin
28	Pouillot fitis	Commun En déclin
29	Sittelle torchepot	Commun En déclin
30	Verdier d'Europe	Commun En déclin
31	Accenteur mouchet	Commun
32	Canard colvert	Commun
33	Chouette hulotte	Commun
34	Corneille noire	Commun

	ESPECE	STATUT
35	Etourneau sansonnet	Commun
36	Fauvette à tête noire	Commun
37	Fauvette des jardins	Commun
38	Fauvette grisette	Commun
39	Geai des chênes	Commun
40	Grimpereau des jardins	Commun
41	Grive draine	Commun
42	Grive musicienne	Commun
43	Hypolaïs polyglotte	Commun
44	Merle noir	Commun
45	Mésange à longue queue	Commun
46	Mésange bleue	Commun
47	Mésange charbonnière	Commun
48	Pic épeiche	Commun
49	Pic vert	Commun
50	Pigeon ramier	Commun
51	Pouillot véloce	Commun
52	Roitelet huppé	Commun
53	Rougegorge familier	Commun
54	Tourterelle des bois	Commun
55	Troglodyte mignon	Commun
56	Faisan vénéré	Introduit

3. FREQUENCE

Espèces fréquentes : 20 espèces montrent une fréquence égale à 100%, elles ont été observées sur tous les échantillons. Ces espèces sont toutes communes ou peu communes. 13 d'entre-elles font aussi partie des espèces les plus fréquentes en Haute-Normandie. Les 7 autres sont des espèces typiquement forestières : grimpereau des jardins, mésange huppée, mésange nonnette, pic épeiche, roitelets à triple bandeau et huppé, sittelle torchepot.

4 espèces assez rares montrent des fréquences élevées : mésange noire, épervier d'Europe, grosbec casse-noyaux, mésange boréale.

CLASSEMENT DES ESPECES PAR FREQUENCE

	ESPECES	Fréquence en %
1	Buse variable	100
2	Corneille noire	100
3	Fauvette à tête noire	100
4	Geai des chênes	100
5	Grimpereau des jardins	100
6	Grive musicienne	100
7	Merle noir	100

	ESPECES	Fréquence en %
8	Mésange bleue	100
9	Mésange charbonnière	100
10	Mésange huppée	100
11	Mésange nonnette	100
12	Pic épeiche	100
13	Pigeon ramier	100
14	Pinson des arbres	100
15	Pouillot véloce	100
16	Roitelet à triple bandeau	100
17	Roitelet huppé	100
18	Rougegorge familier	100
19	Sittelle torchepot	100
20	Troglodyte mignon	100
21	Mésange à longue queue	85
22	Tourterelle des bois	73
23	Accenteur mouchet	71
24	Bouvreuil pivoine	71
25	Faisan de colchide	57
26	Pic vert	57
27	Fauvette des jardins	54
28	Pigeon colombin	54
29	Pouillot fitis	45
30	Chouette hulotte	42
31	Mésange noire	36
32	Epervier d'Europe	28
33	Grosbec casse-noyaux	28
34	Mésange boréale	28
35	Pic épeichette	28
36	Pic noir	28
37	Verdier d'Europe	28
38	Hypolaïs polyglotte	27
39	Bruant jaune	18
40	Busard Saint-Martin	18
41	Faisan vénéré	18
42	Fauvette babillarde	18
43	Locustelle tachetée	18
44	Pouillot siffleur	18
45	rougequeue à front blanc	18
46	Grive draine	14
47	Linotte mélodieuse	14
48	Bondrée apivore	9
49	Canard colvert	9
50	Coucou gris	9
51	Etourneau sansonnet	9
52	Faucon hobereau	9
53	Fauvette grisette	9
54	Gobemouche gris	9
55	Pic mar	9
56	Pipit des arbres	9

4. ABONDANCE

En mars, 179 couples d'oiseaux ont été contactés par échantillon en moyenne en forêt du Hellet contre 206 en forêt d'Eu. En mai-juin, 204 en forêt du Hellet contre 175 en forêt d'Eu.

Sur l'ensemble, 1151 couples d'oiseaux sont notés en forêt du Hellet sur 1150 ha (indice de 1) et 2225 couples en forêt d'Eu sur 1930 ha (indice 1,15).

La densité en oiseaux est donc assez similaire dans les deux forêts.

Espèces à plus forte densité en forêt du **Hellet** : accenteur mouchet, grimpereau des jardins, mésanges bleues, boréale, huppée, noire, nonnette, pic épeiche, roitelets huppés et à triple bandeau, sittelle torchepot.

Espèces à plus forte densité en forêt d'**Eu** : fauvette à tête noire, grive musicienne, pigeon colombin, pinson des arbres, pouillot véloce, rougegorge familier, tourterelle des bois.

On constate donc un intérêt bien supérieur de la forêt du Hellet pour les espèces inféodés aux arbres âgés (mis à part le pic mar) et en particulier **les mésanges, la sittelle et le grimpereau**, tandis que les espèces plus abondantes en forêt d'Eu sont plus ubiquistes. A noter toutefois deux espèces remarquables des hêtraies en forêt d'Eu : **pouillot siffleur et pigeon colombin**, tandis que la **tourterelle des bois** habite les secteurs en régénération.

Quelques espèces ont été beaucoup plus contactées en mars : accenteur mouchet, buse variable, faisan de Colchide, geai des chênes, mésanges, pics, roitelet à triple bandeau, sittelle torchepot et troglodyte mignon.

Espèces au-dessus de la moyenne régionale (le premier nombre correspond à la densité de la forêt du Hellet, le deuxième à celle de la forêt d'Eu):

Buse variable	0,3 c/km ² contre 0,1 pour la moyenne régionale.
Corneille noire	5,5 et 6,5 c/km ² contre 3,2 pour la moyenne régionale.
Fauvette à tête noire	7,4 et 12,3 c/km ² contre 8 pour la moyenne régionale. Densité très forte en forêt d'Eu.
Geai des chênes	2,3 et 1,6 c/km ² contre 0,8 pour la moyenne régionale.
Grimpereau des jardins	8,2 et 4,3 c/km ² contre 1,6 pour la moyenne régionale.
Grosbec cassenoiaux	0,8 c/km ² .
Mésange à longue queue	2,3 et 2,7 c/km ² contre 1 pour la moyenne régionale.
Mésange bleue	9 et 6,3 c/km ² contre 4 pour la moyenne régionale.
Mésange boréale	0,8 et 0,1 c/km ² .
Mésange charbonnière	12 et 13 c/km ² contre 8 pour la moyenne régionale.
Mésange huppée	8,2 et 3 c/km ² contre 0,3 pour la moyenne régionale.
Mésange noire	3,6 et 0,3 c/km ² .

Mésange nonnette	5,6 et 5,3 c/km ² contre 1 pour la moyenne régionale.
Pic épeiche	3,8 et 1,7 c/km ² contre 0,7 pour la moyenne régionale.
Pic épeichette	0,8 c/km ² contre 0,1 pour la moyenne régionale.
Pigeon colombin	0,2 et 0,9 c/km ² contre 0,2 pour la moyenne régionale. On constate ici l'attrait des hêtraies de la forêt d'Eu, qui fournit certainement les loges du pic noir.
Pinson des arbres	14 et 18 c/km ² contre 12 pour la moyenne régionale.
Roitelet à triple bandeau	2,8 et 1,3 c/km ² contre 0,3 pour la moyenne régionale.
Roitelet huppé	3,8 et 2,4 c/km ² contre 0,8 pour la moyenne régionale.
Rougegorge familier	8,5 et 14 c/km ² contre 8 pour la moyenne régionale.
Sittelle torchepot	11 et 7,6 c/km ² contre 1,6 pour la moyenne régionale.
Troglodyte mignon	15,1 et 16 c/km ² contre 8 pour la moyenne régionale.

Ces espèces sont typiquement forestières ou en tout cas privilégient l'habitat forestier en Haute-Normandie.

DENSITES COMPAREES (HAUTE-NORMANDIE,EU, HELLET)

N°	Espèce	HELLET 1800 ha	EU 9200 ha	HAUTE NORMANDIE
1	Accenteur mouchet	1,8	0,6	4
2	Bouvreuil pivoine	0,6	1	0,7
3	Bruant jaune	0,4	0,4	2,4
4	Buse variable	0,3	0,3	0,1
5	Corneille noire	5,5	6,5	3,2
6	Etourneau sansonnet		0,1	8
7	Faisan de colchide	1	1,2	0,3
	Faisan vénéré	2		
8	Fauvette à tête noire	7,4	12,3	8
9	Fauvette babillarde	0,8		
10	Fauvette des jardins	0,8	1	1,2
11	Geai des chênes	2,3	1,6	0,8
12	Grimpereau des jardins	8,2	4,3	1,6
13	Grive musicienne	1,5	2,3	2,4
14	Grosbec casse-noyaux	0,8		
15	Hypolaïs polyglotte		0,3	0,6
16	Locustelle tachetée		0,1	
17	Merle noir	7,7	7,6	12
18	Mésange à longue queue	2,3	2,7	1
19	Mésange bleue	9	6,3	4
20	Mésange boréale	0,8	0,1	
21	Mésange charbonnière	12	13	8
22	Mésange huppée	8,2	3	0,3
23	Mésange noire	3,6	0,3	
24	Mésange nonnette	5,6	5,3	1

N°	Espèce	HELLET 1800 ha	EU 9200 ha	HAUTE NORMANDIE
25	Pic épeiche	3,8	1,7	0,7
26	Pic épeichette	0,8		0,1
27	Pic mar		0,1	
28	Pic vert	1	1	0,8
29	Pigeon colombin	0,2	0,9	0,2
30	Pigeon ramier	7,8	7,6	12
31	Pinson des arbres	14	18	12
32	Pipit des arbres		0,1	0,5
33	Pouillot fitis	0,4	0,3	0,8
34	Pouillot siffleur		0,1	
35	Pouillot véloce	6,3	9,4	8
36	Roitelet à triple bandeau	2,8	1,3	0,3
37	Roitelet huppé	3,8	2,4	0,8
38	Rougegorge familier	8,5	14	8
39	Rougequeue à front blanc		0,1	0,1
40	Sittelle torchepot	11	7,6	1,6
41	Tourterelle des bois	0,3	1,6	1,2
42	Troglodyte mignon	15,1	16	8
43	Verdier d'Europe	1,5		2,8

en gras: espèces montrant une densité plus forte que la moyenne régionale

5. CONCLUSION

L'étude de ces forêts du nord de la Seine-Maritime a permis de mettre en évidence la présence de la mésange boréale dans les deux massifs, mais en densité plus faible que l'on supposait. Il en est de même pour le pouillot siffleur.

A l'inverse nous constatons une présence assez marquée de la mésange noire et la colonisation de la forêt d'Eu par le pic mar.

6. REMERCIEMENTS AUX PARTICIPANTS

ASNIERES Monique
BENARD Antonin
BIGORNE Jean-Luc
DAKERS Elaine
DELAMARE Guy
DELARUE Eric
DEZAILLES Sylvie
DORE Pierrick
DUVILLA Marc
DUVILLA Nicole
ELLERON Hervé

ELLERON Mathieu
FAURE LAURENCE
GREGE Richard
HERELLE Jan-Luc
HOUILLER Marie-
Claire
LE HENAFF Hervé
LECUYER Benoit
LEMONNIER Claire
LOISEL Marc
MALVAUD Frédéric

MARTIN Patrice
MOAL LOURME
Christine
PEZIER Michel
REZZOUK Abdenour
ROLLET Thérèse
SIMON Michel
VERON Dominique
YVON Michel

NOTE ORNITHOLOGIQUE N°1

La Huppe fasciée

Seule représentée en Europe de sa famille, apparentée au guêpier et au rolrier, la huppe fasciée est remarquable par sa silhouette et sa coloration superbe.

Elle habite des milieux ouverts riches en insectes, prairies parsemées de perchoirs, souvent des arbres mais aussi des tas de pierres. Elle est donc présente dans des steppes, des milieux agricoles non dégradés, des milieux arborés très ouverts.

La population européenne est estimée à environ 700 000 couples (90% dans la péninsule ibérique). En France, 30 à 50 000 couples habitent essentiellement la partie sud du pays.

Connue comme espèce nicheuse en Haute-Normandie à la fin du 19^{ème} siècle (commune dans l'Eure et peu commune en Seine-Maritime), Olivier (1939) la signalait déjà en régression et l'indiquait de la boucle de Mauny, de la plaine du Neubourg et du pays d'Ouche.

Devenue nicheuse déjà très rare dans le département de l'Eure, au bord de l'extinction lors de l'enquête atlas du GONm (1985-1988), la huppe fasciée n'était plus ces dernières années qu'un rare migrateur printannier ou estival.

A noter toutefois cette observation étonnante d'un individu à Poses pendant tout le mois de janvier 2004 !

En forte régression en France, la huppe, espèce méridionale, a vu ses effectifs fondre y compris dans ses bastions du sud-est de la France. Elle ne s'est maintenue que dans le sud-ouest de notre pays.

C'est dans ce contexte à priori peu favorable qu'un couple de huppe fasciée nicheur certain a été découvert au printemps 2007 dans le sud de l'Eure en haute vallée de la Risle.

Il est remarquable de constater que le lieu de découverte est à quelques kilomètres d'un site où un agriculteur nous avait indiqué avoir vu des huppes lors de notre enquête Pays d'Ouche en 2006 !

Il n'est donc pas exclu qu'une petite population existe dans ce secteur peu prospecté !

Frédéric Malvaud

NOTE ORNITHOLOGIQUE N°2

L'Hypolaïs ictérine

Petite fauvette verte et jaune, l'hypolaïs ictérine est essentiellement orientale, représentée en Europe de l'Allemagne à la Russie. Elle atteint la France dans le Nord et l'extrême Est.

Elle habite des milieux buissonnants ou arbustifs, dès lors que la structure de végétation montre une certaine hétérogénéité. Elle apprécie particulièrement le voisinage de l'eau. Son chant est remarquablement sonore et varié

La population européenne est estimée à environ 1 500 000 couples. En France, il ne subsiste que 15 000 à 20 000 couples.

Un couple d'hypolaïs ictérine a été contacté à partir de la mi-mai 2007 en vallée d'Yères, dans le nord de la Seine-Maritime, par Hervé Elleron. Fin juin, un oiseau était toujours présent et son comportement indique un nicheur probable. Cette espèce n'est pas connue comme nicheuse dans la région au 20^{ème} siècle, mais indiquée comme telle à la fin du 19^{ème}.

En effet, Gadeau de Kerville (1890) indique le "grand contrefaisant" ou "contrefaisant à ailes longues" dans toute la Normandie et le note assez rare, quand son cousin (ou sa cousine) l'hypolaïs polyglotte serait assez commune.

Il en est de même de Pennetier qui, dans son catalogue des oiseaux de la Seine-Inférieure (1898) indique l'ictérine lui aussi dans tout le département, assez rare quand la polyglotte est assez commune.

Par contre Olivier en 1938 (voir l'inventaire LPO) indique que rien de précis n'est connu pour l'ictérine tandis que la polyglotte serait peu commune.

Du côté de l'Indre, donc nettement plus au sud, Martin et Rollinat (1894) notent l'ictérine nicheuse, alors que Marchand et al (1874) ne connaissent dans leur département d'Eure et Loir que la polyglotte.

De son côté, Mayaud, en 1936 indique l'ictérine comme nichant au nord-est d'une ligne « Dieppe-Genève », donc incluant le Petit Caux haut-normand, ce qui semble bien contradictoire avec les indications d'Olivier.

Il semble probable que l'ictérine ait été une espèce nicheuse en Haute-Normandie à la fin du 19^{ème} siècle, tandis que la polyglotte habitait déjà

notre région, peut-être de manière moins abondante qu'aujourd'hui. L'ictérine avait certainement déjà disparu, ou en tout cas était devenue marginale, dès la première moitié du 20^{ème} siècle.

Depuis l'espèce n'a cessé de régresser : elle est devenue rare en Lorraine, en Picardie, n'est vraiment présente comme un oiseau peu commun que dans le Nord-Pas de Calais et en Alsace. Mais même dans ces deux régions, la polyglotte, absente précédemment, est présente aujourd'hui, plus abondante que l'ictérine dans le Nord et encore rare en Alsace (première nidification en 1982).

Seuls quatre départements français (62,59,67 et 68) abritent encore des populations conséquentes d'ictérines.

Ailleurs en Europe (Nord et Est) l'espèce est commune, mais elle est déjà notée en diminution aux Pays-bas et en Allemagne tandis qu'elle augmenterait en Suède et en Estonie, donc sur ses marges les plus nordiques.

Une telle situation nous fait penser évidemment au réchauffement climatique global. Cette espèce est certainement un témoin remarquable (comme le grimpereau des bois).

A noter un comportement remarquable : les mâles appariés pourraient chanter à plusieurs centaines de mètres du nid pendant la couvaison, ceci pourrait alors expliquer que l'espèce soit présente à un endroit un jour, puis absente le lendemain.

Il faudrait donc prospecter une zone plus large autour du lieu de la découverte en 2008 pour préciser le statut de l'espèce dans notre région.

Frédéric Malvaud

NOTE ORNITHOLOGIQUE N°3

L'Aigrette garzette

L'aigrette garzette (*Egretta garzetta*), de la famille des ardéidés, se distingue facilement des ses cousins, la Grande Aigrette et le Héron garde-bœufs, grâce à ses longues pattes noires aux doigts jaunes.

Elle niche en colonies, avec d'autres espèces d'ardéidés, dans les zones humides à l'intérieur des terres ou sur le littoral, et a besoin d'eaux peu profondes (lacs, rivières, fleuves, estuaires) pour se nourrir de poissons, mais aussi de grenouilles, de vers, de mollusques ou d'insectes.

Son aire de répartition est quasi-mondiale puisqu'on la retrouve en Europe, en Asie, en Afrique, en Australie et commence à coloniser l'Amérique (Caraïbes, Bahamas, Surinam).

Cette espèce est protégée en France et inscrite à l'annexe I de la Directive Oiseaux (espèce faisant l'objet de mesures de conservation spéciale).

En Europe, cette espèce est essentiellement présente en Espagne, en France et en Italie. La population nicheuse en Europe est estimée à 25 000 couples, dont 12000 en France (2005 - LERY, MALVAUD - Inventaire des oiseaux de Haute-Normandie).

L'aigrette garzette est en forte expansion en Europe et n'a colonisé la France qu'au début du XXème siècle (premier lieu de nidification en Camargue en 1931) pour ensuite gagner progressivement vers le Nord (Dombes, littoral atlantique, Bretagne).

En Normandie, elle est observée régulièrement en hivernage depuis une vingtaine d'années et a niché pour la première fois en Basse-Normandie en 1993 (Saint-Marcouf, Manche), cette région accueillant aujourd'hui une population d'une centaine de couples.

Ainsi, en 2006, les 5 premiers couples se sont installés dans la Vallée de Seine (Heurteauville) et ont rejoint une colonie de Grands Cormorans et de Hérons cendrés. En 2007, 6 couples ont été comptés, rejoints par le premier couple de Hérons garde-bœufs, et l'espèce est également présente maintenant dans l'Estuaire de Seine.

Vu la dynamique de cette espèce, la population haut-normande d'Aigrettes garzettes devrait probablement croître et coloniser d'autres sites favorables (étangs de Léry-Poses ?).

Stéphane Lemière

Le Héron garde-boeufs

Le Héron garde-bœufs (*Bubulcus ibis*) est un échassier de la famille des Ardeïdés. Espèce voisine de l'Aigrette garzette, elle est cependant plus petite que celle-ci et d'aspect trapu.

Il niche en colonies, dans les buissons au bord des eaux douces, et se nourrit principalement d'insectes et de petits animaux (mammifères, oisillons, mollusques, reptiles ...) qu'il trouve dans les pâtures en compagnie du bétail et dans les champs labourés ou en cours de récoltes. C'est ainsi le seul ardeïdé dont l'alimentation n'est pas lié au milieu aquatique.

Cette espèce indo-africaine a aujourd'hui une aire de répartition mondiale (il a colonisé l'Amérique au cours du XXème siècle). En Europe, cette espèce, protégée en France, se retrouve principalement dans la péninsule ibérique et dans le sud de la France. La population nicheuse en Europe est estimée à 75000 couples, dont 5000 en France (2005 – LERY, MALVAUD – Inventaire des oiseaux de Haute-Normandie).

On remarque une expansion de cette espèce depuis plusieurs décennies. En effet, le Héron garde-bœufs n'est devenu nicheur en France qu'à partir de 1966 en Camargue pour ensuite coloniser le littoral atlantique et d'autres régions plus au nord (Brenne, Dombes, Baie de Somme).

Ces dernières années, quelques individus hivernants ont pu être observés dans notre région, sur les étangs de Léry-Poses et dans l'Estuaire de Seine. Et c'est en 2007 qu'un premier couple nicheur en Haute-Normandie a été contacté dans la vallée de Seine (Heurteauville), en compagnie de Grands cormorans, de Hérons cendrés et d'Aigrettes garzettes. Le nid se situait dans des buissons, sur un îlot au milieu d'un étang et, fin juillet, trois jeunes ont pu être observés à l'envol.

C'est une donnée exceptionnelle puisque, jusqu'à présent, aucune mention de la nidification du Héron garde-bœufs n'avait été faite dans notre région. Il s'installe presque en même temps que l'Aigrette garzette, elle aussi nicheuse pour la première fois en Haute-Normandie depuis 2006.

La présence de ces deux espèces dans notre région est peut-être liée au réchauffement climatique puisqu'elles s'installent désormais de plus en plus au nord de leurs lieux d'hivernage et de reproduction habituels.

Stéphane Lemièrre



« L'oiseau libre en Haute-Normandie » revue scientifique publiée par la LPO Haute-Normandie – 19 bd d'Orléans, 76100 Rouen – t/f 02.35.03.08.26 – courriel : haute-normandie@lpo.fr

La LPO-HN est membre fondateur de Haute-Normandie Nature Environnement.

Directeur de publication : Agnès Grège – Mise en page : Marc Duvilla – comité de rédaction : le conseil scientifique de la LPO-HN

Imprimé en 100 exemplaires par : Copie Plus, 37 av. de Bretagne, 76100 Rouen.

ISSN 1955-9852 – Dépôt légal : décembre 2007 – 5 € le numéro

La reproduction des textes et illustrations, même partielle et quel que soit le procédé utilisé, est soumise à autorisation.

Crédits photographiques - Couverture : Mouette tridactyle, © Frédéric Malvaud ; Fulmar boréal, © Marc Duvilla ; Fauvette babillarde, © Frédéric Malvaud ; Héron garde-bœufs, © David Gibouin ; 4^{ème} de couverture : Chouette hulotte © Association CHENE.



LPO Haute-Normandie
Bd d'Orléans 76100 ROUEN
Tel : fax : 02 35 08 03 26
Courriel : haute-normandie@lpo.fr
<http://haute-normandie.lpo.fr>

La LPO HN est membre fondateur Haute-Normandie Nature Environnement

Photo : © CHENE